

RAPPORT ANNUEL 2024



**PRIX ET QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS**





L'édito du président

Chers concitoyens,

L'année écoulée marque une nouvelle étape dans notre engagement collectif pour la réduction des déchets. Grâce à vos efforts et à une gestion optimisée du service, nous avons enregistré une diminution de 1,34 % des ordures ménagères. Ce résultat encourageant témoigne de l'efficacité des actions mises en place et de l'adhésion croissante à des pratiques plus responsables. Par ailleurs, nous avons constaté une augmentation de 25 tonnes des déchets recyclables collectés, preuve de l'engagement accru de chacun en faveur du tri sélectif.

Cependant, il nous faut poursuivre nos efforts. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) continue d'impacter le coût du service de gestion des déchets, et chaque geste de tri ou de réduction des déchets participe à limiter cette charge financière. Il est essentiel de renforcer nos actions pour réduire les volumes destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Dans cette dynamique, la pérennisation des nouvelles fréquences de ramassage s'est imposée comme une nécessité pour optimiser le service et maîtriser les coûts, tout en garantissant une prise en charge efficace des déchets.

Par ailleurs, la poursuite du déploiement du compostage permettra à chacun de réduire significativement la part des biodéchets dans les ordures ménagères, contribuant ainsi à une gestion plus durable des ressources.

Nous observons également une augmentation des apports en déchetterie, soulignant une meilleure prise en compte des solutions de tri et de valorisation des déchets. Afin d'optimiser davantage leur fonctionnement et de rationaliser leur utilisation, il est essentiel de réaliser une nouvelle étude sur l'organisation des déchetteries. Cette analyse permettra d'adapter les infrastructures aux besoins réels des usagers, d'améliorer l'accessibilité et d'optimiser la gestion des flux de déchets pour une plus grande efficacité du service.

Nous comptons sur votre mobilisation pour poursuivre ensemble cette transition vers une gestion des déchets plus vertueuse et responsable.

Merci pour votre engagement.

Eric DELHAYE,
Président du SIRTOM du LAONNOIS

Sommaire

Glossaire	p 3
Les chiffres clés	p 4
Les évènements marquants	p 5
Présentation du SIRTOM du Laonnois	p 6
Les indicateurs techniques - La collecte des déchets	p 16
Les indicateurs techniques - La communication et la prévention	p 26
Les projets et études	p 32
Les indicateurs financiers	p 34

Glossaire

AV : Apport volontaire.

Biodéchets : Ils sont constitués des épluchures de fruits et légumes, des restes de repas, de pain, des filtres et marcs de café, sachets de thé et d'infusion, des coquilles d'œuf, des mouchoirs en papier, des papiers essuie-tout, des fleurs et plantes fanées d'appartement.

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Caractérisation : Une caractérisation est la constitution d'un échantillon sur un lot de déchets d'emballages collectés selon la norme AFNOR x30 437. L'objectif est d'identifier le pourcentage des erreurs de tri ainsi que leur origine. 18 caractérisations sont réalisées par an avec Valor'Aisne en présence d'un agent du SIRTOM du Laonnois au centre de tri d'Urvillers. Pour chacune, il existe plusieurs étapes. La première étape est le prélèvement d'un godet dans un tas d'emballages sorti d'un camion d'une collecte précise. La seconde étape est le versement de l'échantillon prélevé dans 4 bacs tarés et de taille identique. Ensuite, de façon aléatoire, il est choisi parmi les quatre bacs un conteneur. Si le poids est inférieur à 35kg. Un second est choisi. La dernière étape est la caractérisation en elle-même soit le tri des emballages par flux de matière.

Centre d'Enfouissement Technique (CET) : C'est le lieu de stockage des déchets ultimes. Le terme de CET a été introduit pour se distinguer des décharges "d'hier". Les CET sont dotés de conditions d'exploitation et d'impacts contrôlés.

Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets présentés dans des récipients prévus à cet effet pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collecte sélective : C'est la collecte de certains flux de déchets préalablement triés selon leur matière constitutive par les producteurs pour un traitement spécifique. Contrairement à la collecte séparative, la collecte sélective ne comprend pas le ramassage des ordures ménagères résiduelles non valorisables.

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux.

Déchet : Résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. C'est aussi toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention de se débarrasser.

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement.

DMA : Déchets Ménagers Assimilés, correspondent à l'ensemble des déchets produits par l'activité des ménages.

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : Fraction des déchets ménagers présentant un ou plusieurs caractères dommageables pour l'environnement et/ou qui ne peut pas être éliminée par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques lors de la collecte.

Déchetterie : Equipement de collecte en apport volontaire, c'est un espace clos et gardienné où les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets. Cette aire contribue à la disparition des dépôts sauvages.

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

ECT : L'extension des consignes de tri consiste à étendre les consignes de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets... etc

Encombrants : Déchets des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être collectés de façon traditionnelle par le service de ramassage des ordures ménagères.

JMR : Journaux Magazines Revues.

Lombricompostage : Technique de compostage utilisant des vers de terre et se pratiquant dans un contenant à plusieurs plateaux appelé lombricomposteur.

Monoflux : type de collecte pour laquelle les déchets triés à la source sont collectés en mélange. (Exemple les journaux et les emballages séparés des autres déchets et mis dans un même contenant)

OMA : Les ordures ménagères et assimilées comportent les déchets de collecte sélective (verre, emballages, journaux/revue/magazine), les ordures ménagères résiduelles et les bio-déchets collectées avec les ordures ménagères. Les déchets de déchetterie et les déchets verts en sont exclus.

Ordures ménagères : Fraction des déchets ménagers générée par les activités domestiques et prise en compte par la collecte régulière.

Ordures ménagères résiduelle : Déchet ultime ne pouvant être valorisé et allant à l'enfouissement, on l'appelle également queue de tri.

PAP : Porte à Porte.

Point d'apport volontaire : site où l'usager vient déposer les matériaux qu'il a triés.

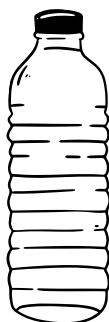
Prévention des déchets : L'ensemble des mesures et des actions amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets (notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou de leur toxicité, ou par l'amélioration du caractère valorisable).

Refus : C'est la fraction des déchets qui n'a pas pu subir de valorisation au niveau du processus de tri, il s'agit des erreurs de tri.

Les chiffres clés



Ordures ménagères
résiduelles
155,67 kg/hab.

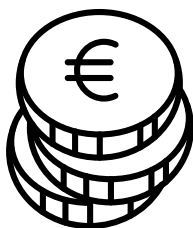
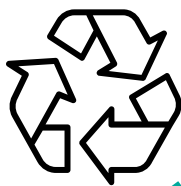


Emballages recyclables et
papiers
60,03 kg/hab.



Bouteilles, pots et bocaux
en verre
36,98 kg/hab.

Tous déchets
confondus :
57,9 % de
valorisation



Coût du service
104 € / hab.

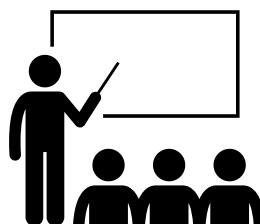


64 agents
permanents
travaillent au
SIRTOM

Déchetteries

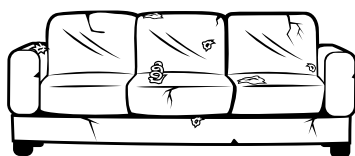
Prévention

194 778 visites sur
l'ensemble des
déchetteries



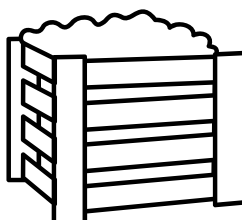
255 élèves
sensibilisés

Quantité de déchets
apportée
178,78 kg/hab.

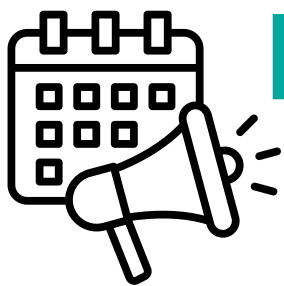


66 manifestations
accompagnées, soit
4200 gobelets, 252 bacs
et 241 potences prêtés

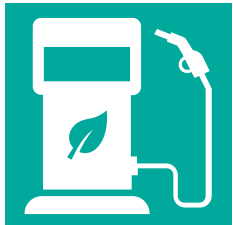
224 heures de broyage
= 53 bennes
de déchets verts évitées



2986 composteurs et
lombricomposteurs
distribués
66 % du territoire équipé



Les événements marquants



Fin de la mise en place du bio-carburant B100 pour les camions de collecte et de déchetterie

Plus écologique et moins coûteux, cela permet de limiter l'empreinte carbone du SIRTOM et participer à la maîtrise des coûts.

Pérennisation des nouvelles fréquences de ramassage des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts

Après 18 mois d'expérimentation, le Comité Syndical a décidé de conserver les fréquences de ramassage suivantes : une semaine sur deux pour les ordures ménagères résiduelles, sauf en cité médiévale de Laon et grands ensembles d'habitats collectifs, et une semaine sur trois pour les déchets verts.

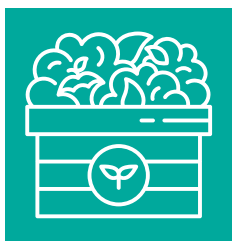
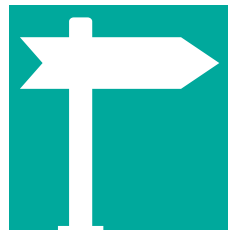


Déploiement de la benne DEA bois sur l'ensemble des déchetteries

Afin de permettre un meilleur recyclage des déchets de la maison, une benne DEA bois a été mise en place sur chacune des déchetteries du SIRTOM.

Poursuite du remplacement de la signalétique en déchetterie

Débuté en 2023, le SIRTOM du Laonnois a commencé à moderniser la signalétique des déchets acceptés sur les déchetteries. En 2024, 4 nouvelles déchetteries ont été concernées.



Opération de distribution de composteurs en porte-à-porte

Afin de répondre aux objectifs de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire concernant le tri à la source des biodéchets, le SIRTOM du Laonnois a débuté, en septembre 2024, une opération de distribution de composteurs pour les foyers encore non équipés.

Travaux de rénovation énergétique du siège du SIRTOM du Laonnois

Des travaux de rénovation et réaménagement partiel des bureaux et de réhabilitation du bâtiment ont permis de réduire la consommation énergétique grâce à l'isolation des murs par l'extérieur, changement des menuiseries ou encore le remplacement du système de chauffage.



Présentation du SIRTOM du Laonnois



1 - Le territoire desservi par le SIRTOM



1 communauté d'agglomération
3 communautés de communes



86 919 habitants



1 363 km²



150 communes

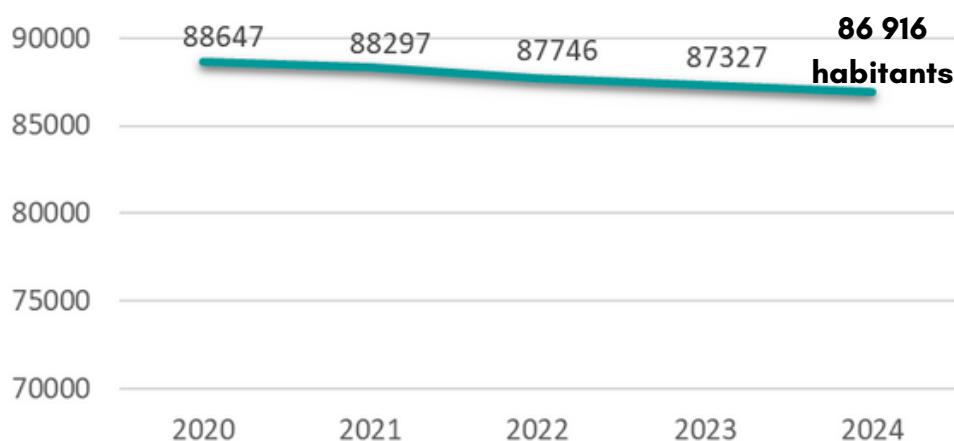
Le SIRTOM du Laonnais, créé en 1980, est un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte fermé. Des délégués élus dans chaque collectivité se réunissent au sein du Comité Syndical pour examiner et délibérer sur les orientations et les projets du SIRTOM.

Le Président : Monsieur Eric DELHAYE

Les Vice-Présidents : Messieurs Claude PHILIPPOT, Hervé GIRARD,
Christophe ANANIE, Benoit BUVRY

Les Membres du Bureau : Mesdames et Messieurs Georges HARANT, Martine BRICOT, Jacqueline BALITOUT, Beatrice LEBEL, Philippe DUCAT, Yves BUFFET, Nathalie DEGREMONT, Marie-France LARDE, Jean-Pierre DUFOUR, Philippe PIRE

Evolution du périmètre couvert par le SIRTOM entre 2020 et 2024



Remarque : pour les déchets collectés en déchetterie, cette population ne s'applique pas. En effet, 4 communes de la communauté de communes Chauny-Tergnier-La Fère sont acceptées sous convention payante. En 2024, le périmètre concerné par les déchetteries est de 87 957 habitants.

2 - Organisation générale des services et fonctionnement

2.1 - Les compétences du syndicat

Le SIRTOM du Laonnois assure en régie directe le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Nos missions :



Collecte en porte-à-porte et apport volontaire des déchets résiduels et recyclables



Collecte des bornes à verre



Gestion "haut de quai" des 11 déchetteries



Communication écrite et orale



Prévention des déchets ménagers et assimilés



Dotation et maintenance des bacs / sacs jaunes et composteurs

Le traitement des déchets relevant de la collecte en port-à-porte (tri après la collecte, valorisation, enfouissement) a été transféré en 2003 au syndicat départemental Valor'Aisne qui a également repris le traitement des déchets de déchetteries dit « bas de quai » depuis le 1er Janvier 2017.



L'ensemble du service est financé par une contribution annuelle à l'habitant adressée aux structures adhérentes auxquelles revient la décision de la fiscalité à mettre en place sur leur territoire (impôts locaux, taxe ou redevance d'enlèvement d'ordures ménagères).

2.2 - Nos métiers



Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire = 26 agents

Les agents de collecte assurent le ramassage des déchets ménagers en porte à porte selon les fréquences définies par l'établissement. Les équipes sont constituées en général d'un chauffeur et de deux ripeurs.



Collecte du verre = 1 agent

L'agent collecte les 393 bornes à verre du territoire.



Déchetteries = 11 agents

Le service est assuré par les gardiens de déchetterie qui accueillent les visiteurs, veillent au tri et assurent l'entretien des sites. Deux chauffeurs ont en charge l'évacuation et le transport des bennes de déchets. L'équipe est renforcée en saison forte.



Garage = 3 agents

Les agents du garage assurent la maintenance des véhicules et les réparations mécaniques ainsi que l'entretien et la maintenance des sites.



Entretien = 3 agents dont 2 à temps incomplets

Deux agents nettoient les locaux.

Un agent est affecté au nettoyage des véhicules.



Pré-collecte - maintenance des bacs, sacs et composteurs = 2 agents

L'équipe est affectée à la préparation, la dotation, la réparation, le remplacement des contenants et à la communication de proximité sur le tri et la prévention.



Prévention des déchets, communication et assistance technique = 3 agents

Les agents de communication mènent des actions de sensibilisation, informent sur la prévention et le tri. Ils assurent également les suivis de collecte. Des agents polyvalents viennent renforcer l'équipe en place en fonction des besoins.

Un agent en charge du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

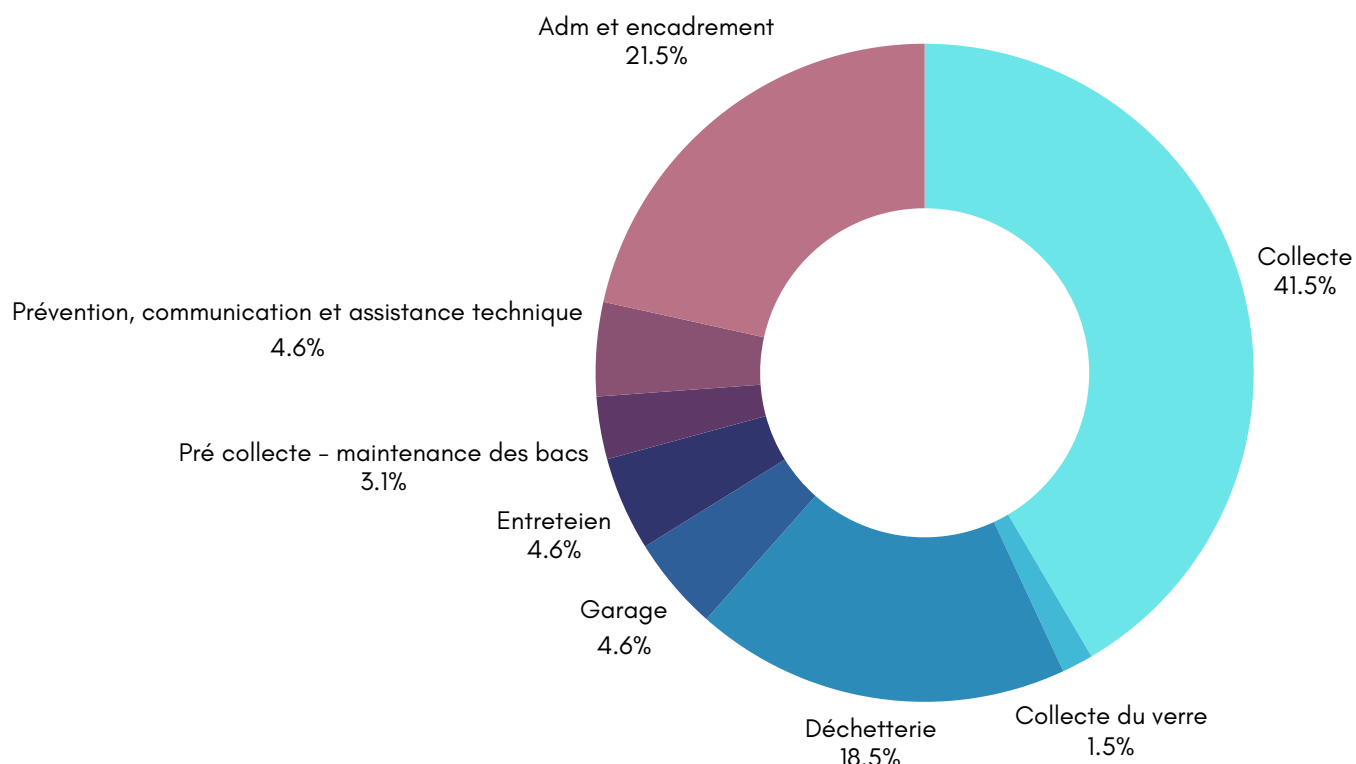


Administration et encadrement = 15 agents dont 8 encadrants

Il s'agit ici de l'organisation, du management, de l'accueil, de l'administration générale, des ressources humaines, des finances, de la commande publique, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

TOTAL = 64 agents

Répartition des agents par métier



2.3 - La collecte des déchets en porte-à-porte et en apport volontaire

2.3.1 - L'organisation de la collecte des déchets

- Les déchets ménagers sont acheminés vers les sites de transfert puis de traitement afin d'y être valorisés ou éliminés (compétence Valor'Aisne).
- La collecte des ordures ménagères ainsi que celle des matières valorisables et recyclables sont organisées en porte-à-porte sauf pour l'habitat collectif dense de la ville de Laon où des bornes d'apport volontaire ont été installées, à raison de 89 bornes pour la collecte sélective et 117 bornes pour l'OMR, lesquelles sont réparties sur 43 points d'apport.
- Le verre est collecté en apport volontaire, nos bornes étant implantées sur 149 communes.
- La collecte des encombrants s'effectue principalement par l'intermédiaire du réseau de déchetteries et d'une collecte en porte à porte, sur appel téléphonique et prise de rendez-vous qui est limitée à 1m³ deux fois par an, par foyer et réservée aux personnes à mobilité réduite.
- La collecte des déchets ménagers assimilés d'un volume supérieur à 1100 litres dans la limite de 680 Litres OMR par semaine constitue une prestation spéciale pour tous les producteurs qui ont une convention avec le SIRTOM (service payant).
- La collecte des cartons est destinée aux commerçants de la ville de Laon, une fois par semaine, après inscription auprès du service de collecte.

2.3.2 - Les secteurs et fréquences de collecte

Secteurs	Ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables et papiers	Déchets verts
Rural	C0.5	C0.5	C0.33 Du 01/04 au 30/11 sauf CCCP
Laon	C0.5	C0.5	C0.33 Du 01/04 au 30/11
Cité médiévale de Laon	C4	C1	/
Rues étroites de Laon	C0.5	C0.5	/
Habitats collectifs denses	PAV ou C1	PAV ou C0.5	/
Autres habitats collectifs	C0.5	C0.5	/

C0.33 collecte une semaine sur trois / C0.5 collecte une semaine sur deux

C1 collecte une fois par semaine / C4 collecte quatre fois par semaine

Les habitats collectifs des quartiers suivants de la ville de Laon sont concernés par la collecte en point d'apport volontaire (PAV) :

- Champagne / Moulin Roux
- Montreuil / Albert Jamin
- ZAC Ile-de-France

2.3.3 - Les producteurs non ménagers collectés

	Nombre
Associations	157
Administrations	823
Commerçants, artisans, entreprises	1959
Total	2939

2.4 - La fourniture des bacs / sacs de collecte sélective / composteurs

Le service maintenance et dotation des bacs, sacs et composteurs assurent **gratuitement** les missions suivantes :



Livraison des bacs

- Nouvelle dotation
- Changement de volume
- Echange de bac cassé



Petites réparations

- Changements de couvercle
- Remplacements des roues



Fourniture des sacs jaunes

- Cité médiévale de Laon
- Quelques rues étroites



Dotation en composteurs

- Composteurs individuels - 1 par foyer (2 maxi. en CCCP)
- Composteurs partagés ou lombricomposteurs

Le volume des bacs est adapté selon la composition des foyers selon les règles suivantes :

	1 à 4 personnes	5 à 6 personnes	7 personnes et plus
Ordures ménagères résiduelles	120 L	180 L	240 L
Emballages recyclables et papiers	120 L à 360 L - volume adapté en fonction de la consommation		
Déchets verts*	140 L - volume unique quelque soit la surface des terrains		

* Dotation sur la CAPL, CCCD, CCPC pour l'ex-CC Vallons d'Anizy

2.5 - La collecte du verre



Des points d'apport volontaire sont disponibles dans 149 communes dont notre réseau de déchetteries.

Les tournées de collecte des bornes à verre sont analysées et programmées en fonction des taux de remplissage constatés. Le nombre de bornes aériennes sur notre territoire est de 393.

2.6 - Les horaires d'ouverture des déchetteries

Ci-dessous les horaires d'été des déchetteries :

Du 1er avril au 31 octobre	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Anizy-le-Grand	14h-18h	Fermé	9h-12h 14h-18h	Fermé	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h
Aulnois-sous-Laon	9h-13h 14h-18h	Fermé	9h-13h 14h-18h	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-12h
Bourg-et-Comin	Fermé	Fermé	14h-18h	Fermé	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-12h
Coucy-le-Château	13h*-18h	Fermé	9h-12h 13h30-18h	13h*-18h	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h*-18h	9h-12h
Crépy	9h-12h	Fermé	9h-13h 14h-18h	Fermé	Fermé	9h-13h 14h-18h	Fermé
Festieux	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-12h
Laon	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h
Liesse-Notre-Dame	Fermé	9h-12h 13h-18h	14h-17h	9h-12h 13h-18h	Fermé	9h-12h 13h-18h	Fermé
Pontavert	Fermé	14h-18h	Fermé	14h-18h	Fermé	9h-12h 14h-18h	Fermé
Sissonne	9h-12h 13h-18h	Fermé	9h-12h 13h-18h	Fermé	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h
Villeneuve-sur-Aisne	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-12h

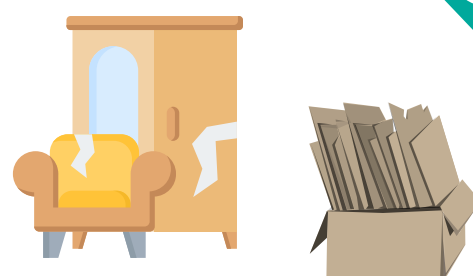
Horaires d'hiver du 1er novembre au 30 mars : fermeture des déchetteries à 17h

* Ouverture à 13h30 entre le 1er novembre et le 30 mars.

2.7 - Les déchets acceptés en déchetteries pour les particuliers

Les encombrants, le plâtre, le polystyrène, les DEA, le bois, les gravats, les déchets verts, la ferraille, les DEEE, le carton, le papier, les huiles alimentaires, les batteries, les huiles minérales, les piles, les pneus, les DDS, les textiles, le verre, les DASRI, les lampes, l'amiante (sur rendez-vous uniquement).

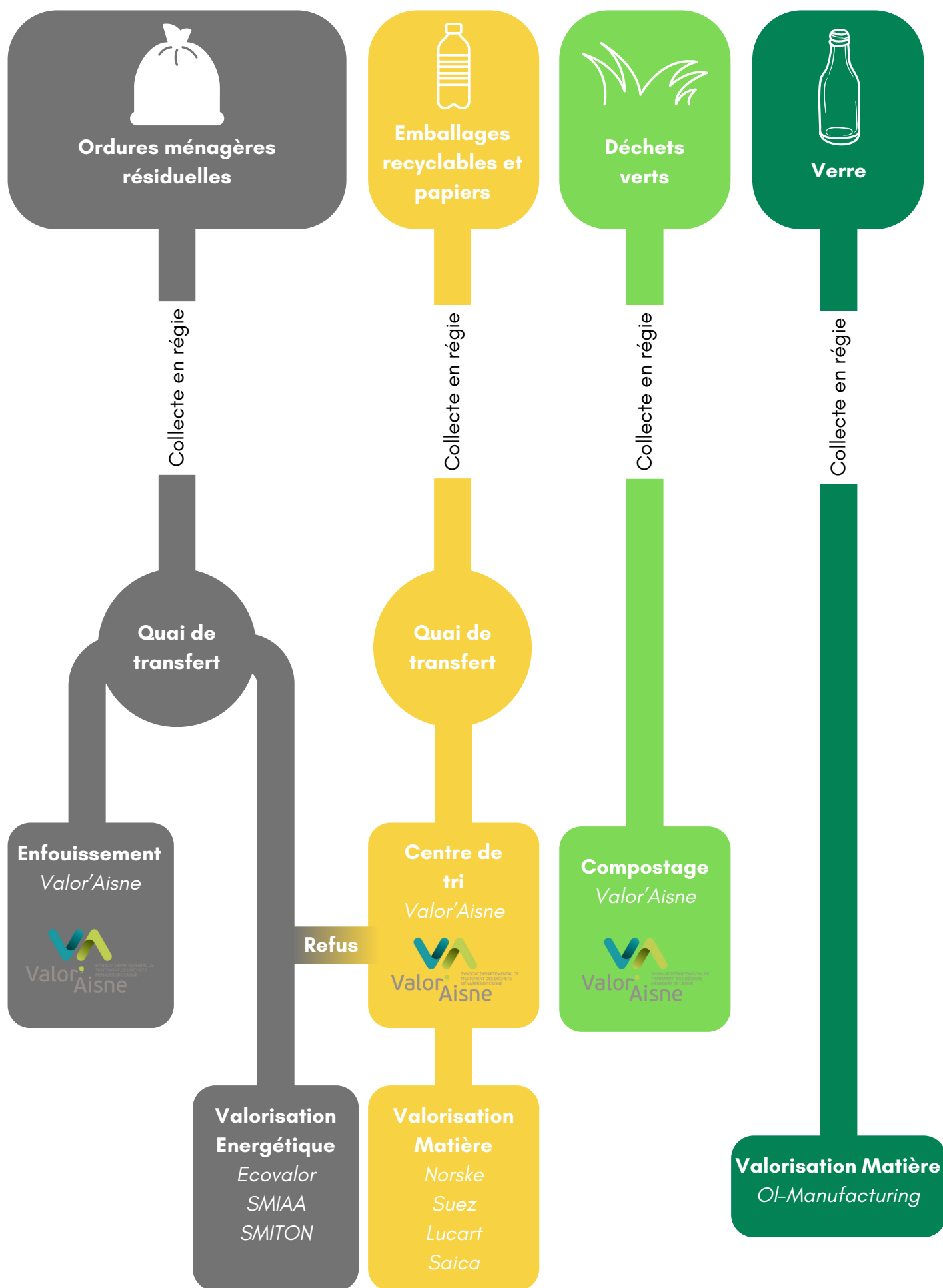
Règles spécifiques pour les professionnels à consulter sur le site internet du SIRTOM du Laonnois.



2.8 - Schéma général de l'élimination et de valorisation des déchets

Les exutoires de traitement de l'ensemble des déchets sont décidés par Valor'Aisne et par les éco-organismes en charge des filières de responsabilité élargie du producteur.

Déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire

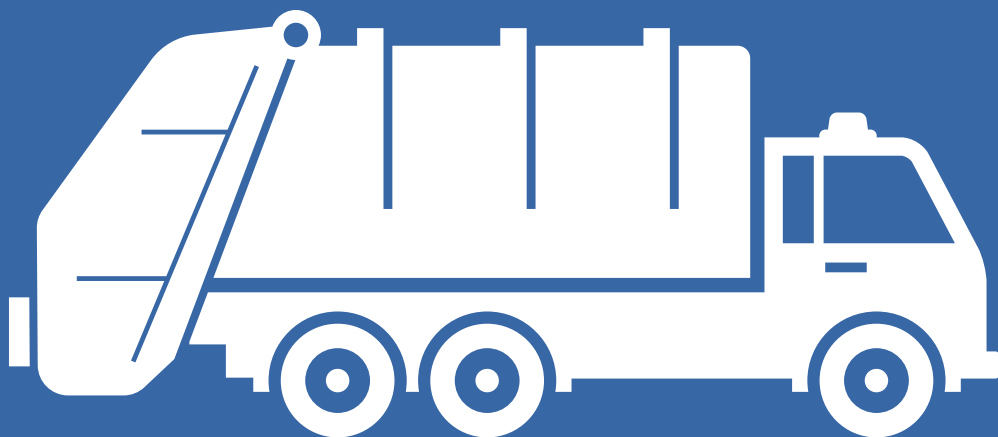


Déchets collectés en déchetteries



Les indicateurs techniques

La collecte des déchets



1 - La collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables et papiers et des déchets verts

1.1 - Le ramassage



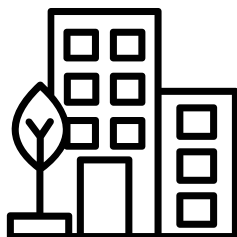
Ordures ménagères
résiduelles
43,5 circuits de collecte



Emballages recyclables
et papiers
40,5 circuits de collecte



Cartons des professionnels
de Laon
1 circuit



OMR et EMR/papiers en
point d'apport volontaire
2 circuits en OMR et
1 en EMR/papiers



Déchets verts
16 circuits de collecte

L'ensemble des camions de collecte roule au bio-carburant OLEO 100. Cela permet de limiter l'empreinte carbone du ramassage des déchets.



Bilan 2024

Réduction des émissions de GES

Avec l'utilisation d'Oleo100 pour opérer sa transition énergétique,

SIRTOM DU LAONNOIS

a permis une réduction des émissions de CO₂ de

435,58 tonnes de CO₂eq.

Cela correspond à une réduction de **minimum 60%** en comparaison au gazole.

Ce pourcentage de réduction est tracé et certifié.



1.2 - Les performances de collecte

1.2.1 - Les ordures ménagères résiduelles



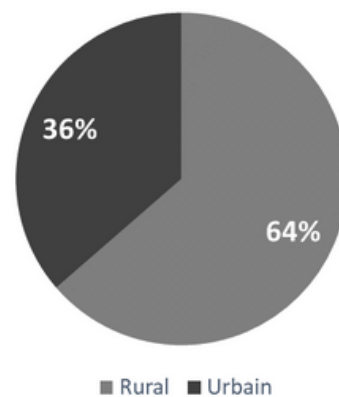
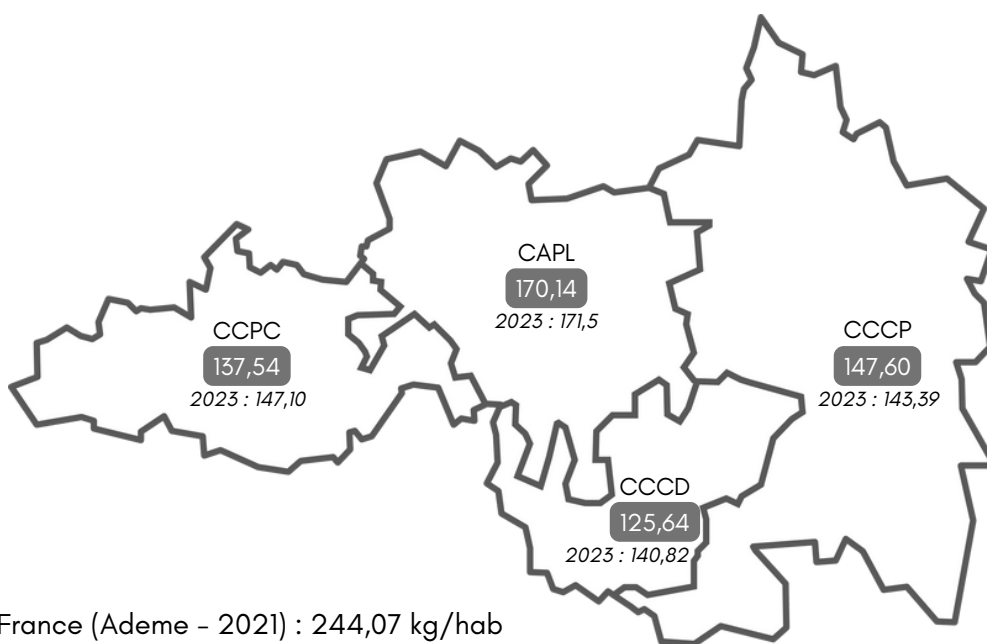
-248,3 tonnes
d'ordures ménagères
entre 2023 et 2024



Rapporté au nombre
d'habitants, cela représente
une diminution de 1,34%

OMR collectées en 2024 par EPCI en kg/hab

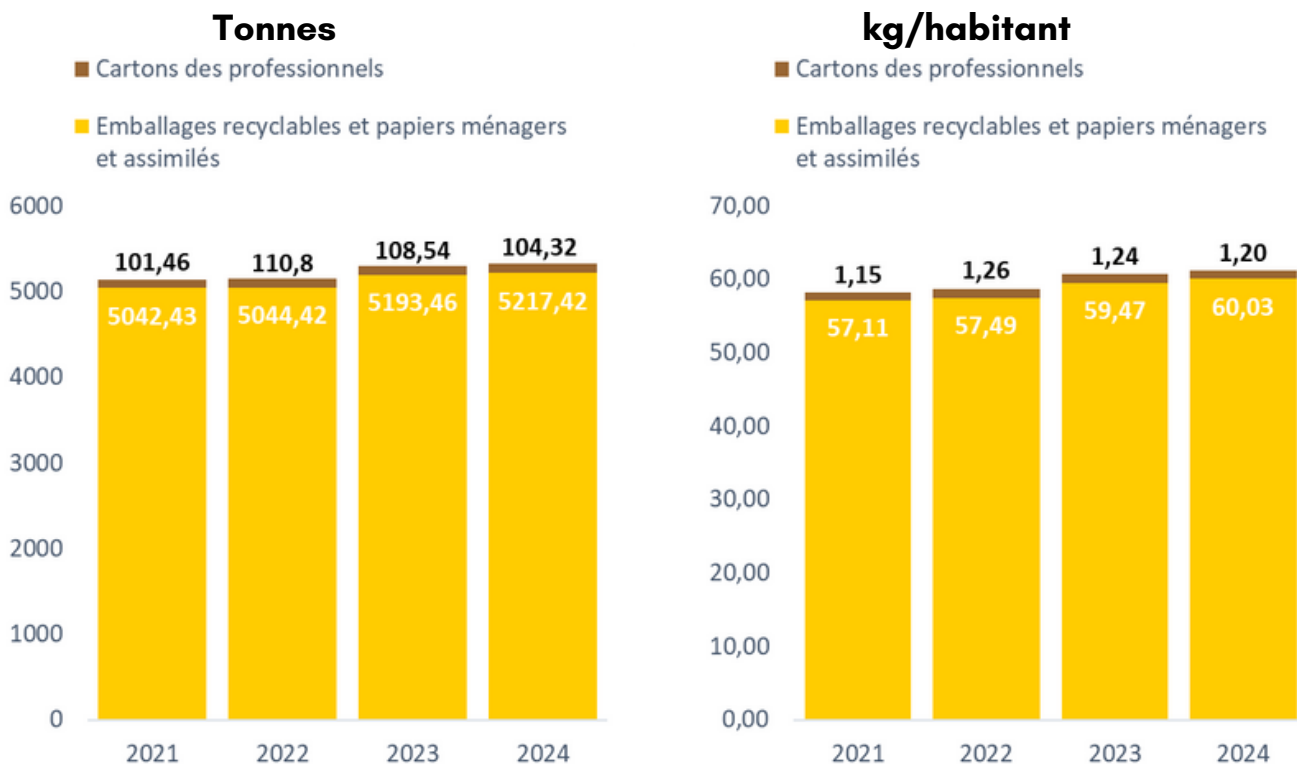
Répartition rural/urbain



France (Ademe - 2021) : 244,07 kg/hab
Aisne (Ademe - 2021) : 219,22 kg/hab

1.2.2 - Les emballages recyclables et papiers des ménages et assimilés - cartons des professionnels

En plus de la collecte des emballages recyclables et papiers des ménages et assimilés (EMR) le SIRTOM du Laonnois collecte les cartons de certains professionnels de la ville de Laon.



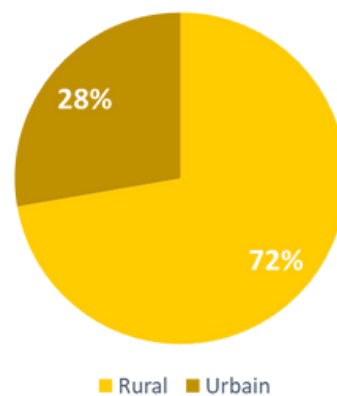
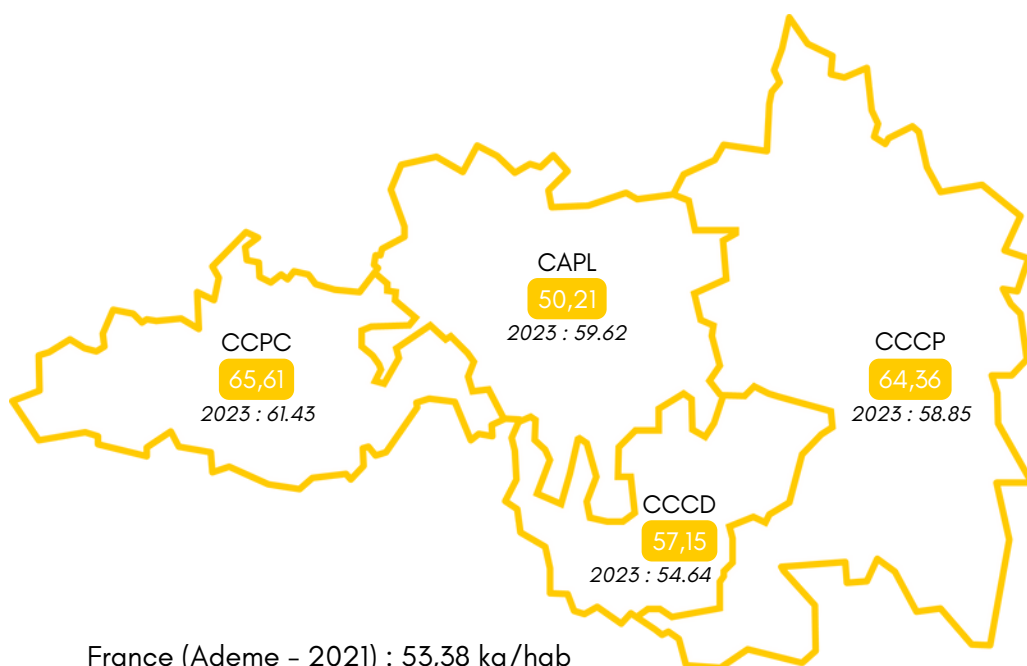
+25,6 tonnes d'emballages recyclables et papiers ménagers entre 2023 et 2024



Rapporté au nombre d'habitants, cela représente une hausse de 0,96%

EMR collectés en 2024 par EPCI en kg/hab

Répartition rural/urbain



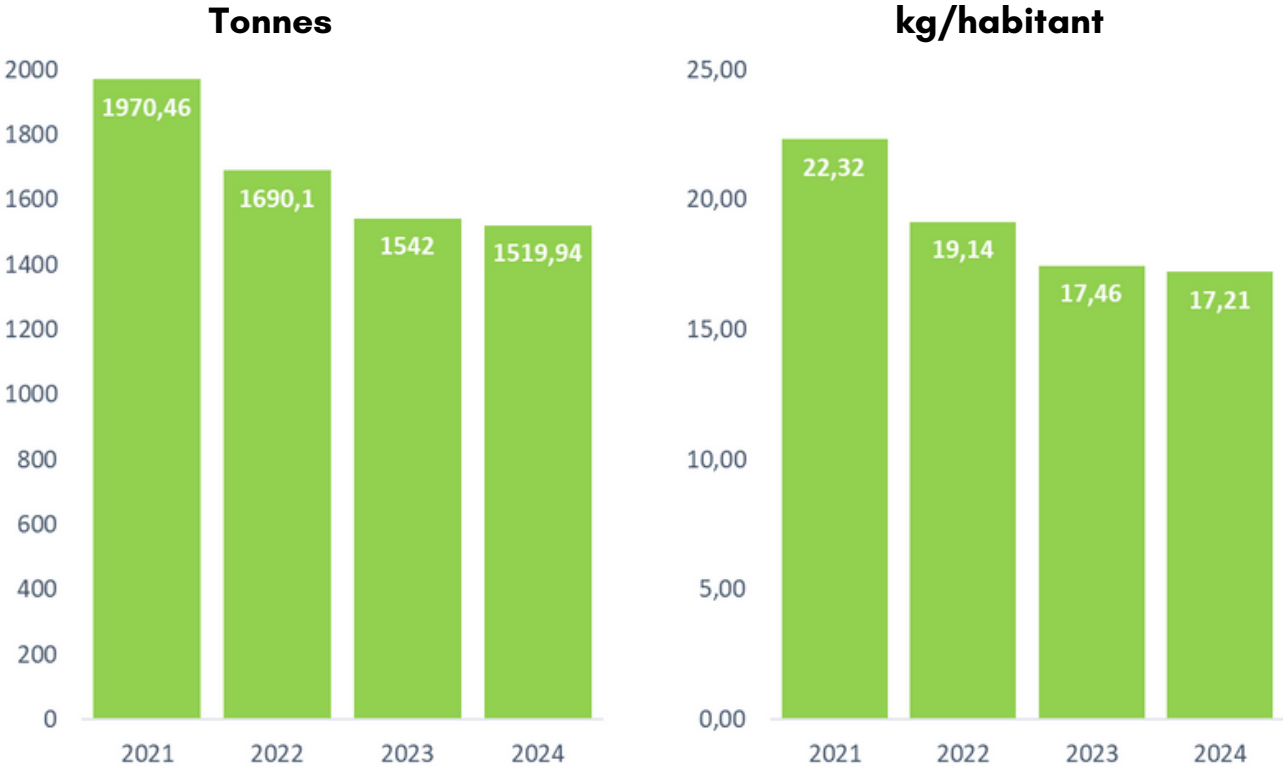
France (Ademe - 2021) : 53,38 kg/hab
Aisne (Ademe - 2021) : 59,55 kg/hab

Evolution des tonnages en sorties des centres de tri

	Tonnes triées 2024 (2023)	% évol. tonnes triées	Recettes 2024 (2023)	% évol. recettes
Acier	180,464 (182,19)	-1%	28 029,31 € (24 481,52 €)	+14%
Aluminium	29,652 (36,027)	-18%	24 007,35 € (25 512,47 €)	-6%
Plastiques	541,702 (380,12)	+19%	120 989,39 € (114 652,91 €)	+6%
Cartonnettes	856,153 (1 002,96)	-15%	71 818,73 € (55 606,94 €)	+29%
JMR	329,68 (524,25)	-37%	47 556,72 € (71 527,30 €)	-34%
Briques alimentaires	63,304 (72,187)	-12%	1 093,78 € (1 082,83 €)	+1%
Cartons	989,328 (718,08)	+38%	110 022,45 € (68 477,43 €)	+61%
Total	2 900,169 (2 915,841)	+1%	403 517,73 € (361 341,40 €)	+12%

1.2.3 - Les déchets verts

La collecte des déchets ne concerne que les habitants de la CAPL, CCPL et CCCD.



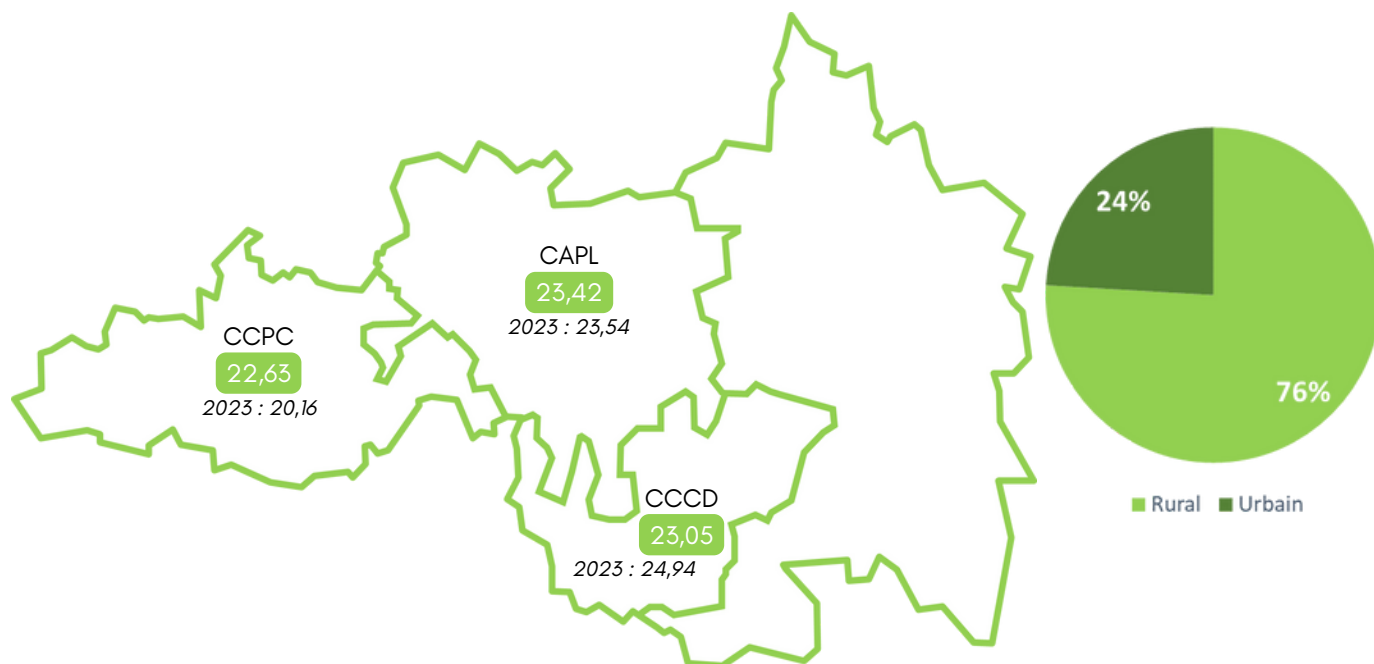
Remarque : les performances annuelles en kg/hab sont calculées avec la population totale couverte par le SIRTOM.



-22,06 tonnes de
déchets verts
2023 et 2024



Rapporté au nombre
d'habitants, cela représente
une diminution de 1,4%



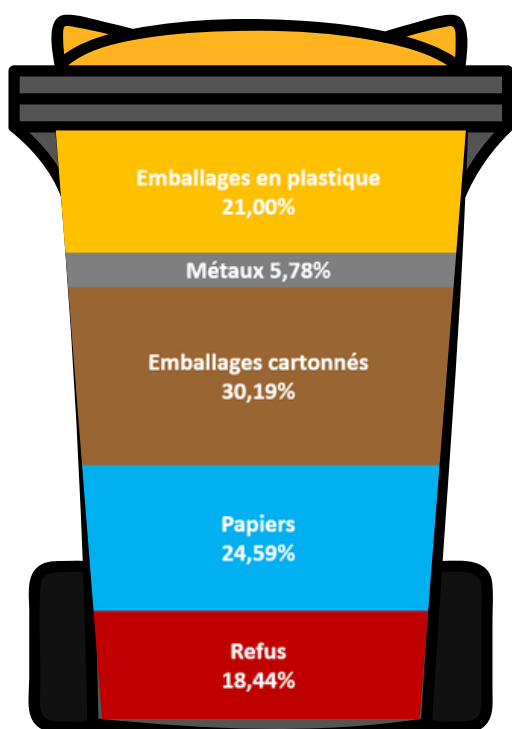
1.3 - La qualité des flux

1.3.1 - Les refus des centres de tri et de la station de compostage

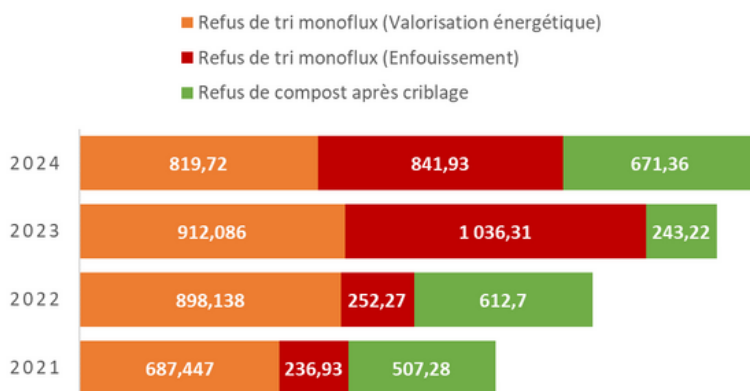
Le tri des déchets recyclables en centre de tri génère des refus en raison d'erreurs de tri des usagers, du processus de tri et de collectes trop souillées. Le compostage rencontre le même problème.

Pour améliorer la qualité du tri, le SIRTOM mène des actions de sensibilisation et réalise des « caractérisations » pour identifier les erreurs fréquentes. Parmi elles : papiers peints, textiles, restes alimentaires et couches jetables, qui ne doivent pas être déposés avec les recyclables. Ces déchets non valorisables compliquent le travail des agents et augmentent les coûts, alors qu'ils devraient être jetés avec les ordures ménagères résiduelles.

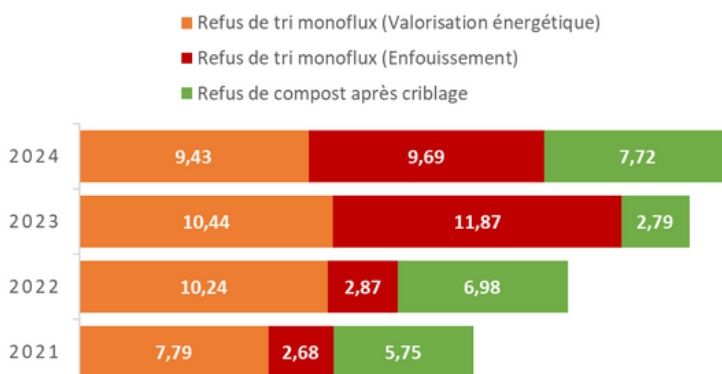
Bilan des caractérisations sur les valorisables entrants



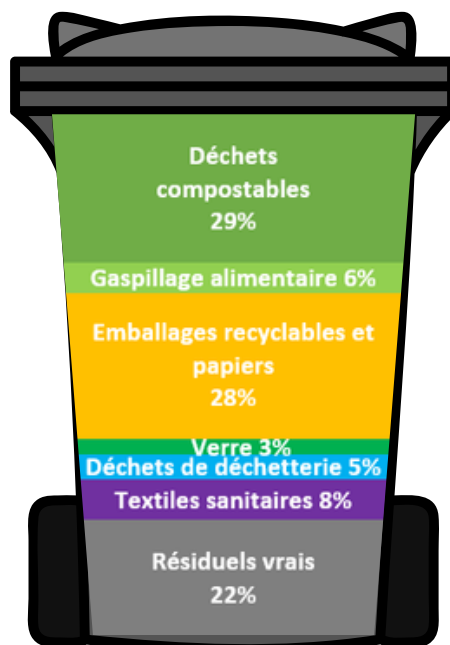
Evolution des refus en tonnes



Evolution des refus en kg/hab



1.3.2 - La composition des déchets collectés dans les ordures ménagères résiduelles



Calcul établi d'après caractérisations SIRTOM 2016 et Valor'Aisne 2019

1.3 - La précollecte

Parc de bacs de collecte des déchets

	Quantité
Ordures ménagères résiduelles	35 088
Emballages recyclables et papiers	44 163
Déchets verts	19 518



4495 livraisons de bacs ont eu lieu en 2024 contre 5 648 en 2023 auxquelles s'ajoutent 9 réparations effectuées à domicile. **2699 rouleaux de sacs jaunes** ont également été distribués sur l'ensemble du territoire (2 418 en 2023).

Le service maintenance des bacs a parcouru **39 606 km** (39 581 km en 2023).

2 - La collecte des bornes à verre



En 2024, **3214,04 tonnes** ont été collectées par le service de collecte des bornes à verre.

La vente du verre a permis de dégager une recette de 99 819,31 € TTC.

36,98 kg/hab
Diminution de 3,5%

Prix de reprise/tonne	T1	T2	T3	T4
2022	29,00 €	29,40 €	29,77 €	29,85 €
2023	34,60 €	34,60 €	29,95 €	28,39 €

France (Ademe - 2021) :
33,45 kg/hab
Aisne (Ademe - 2021) :
39,15 kg/hab

En 2024, le SIRTOM a versé à la Ligue contre le cancer une subvention de 2 837,93 € (2 929 € en 2023).

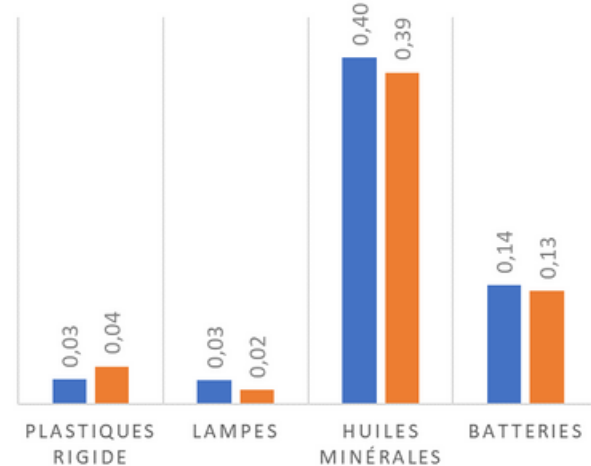
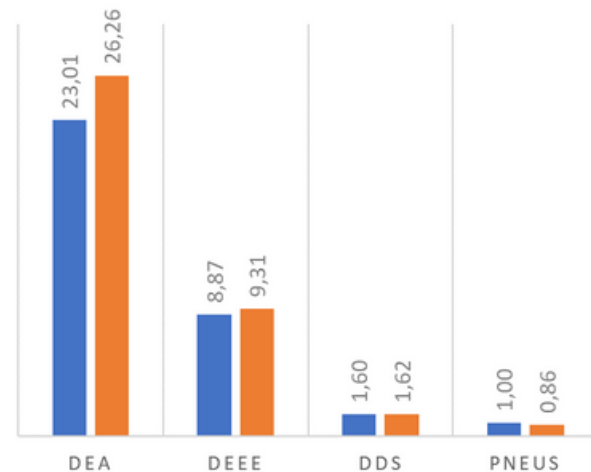
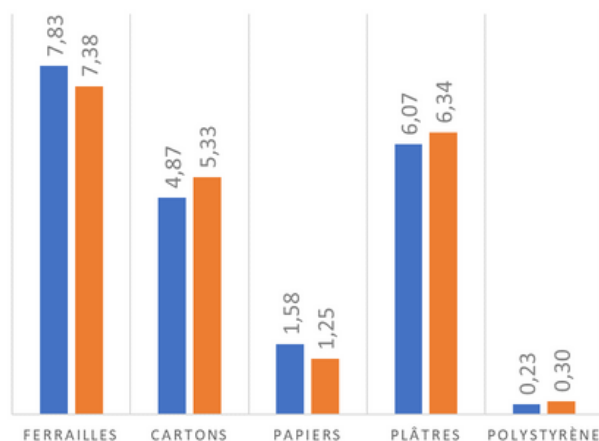
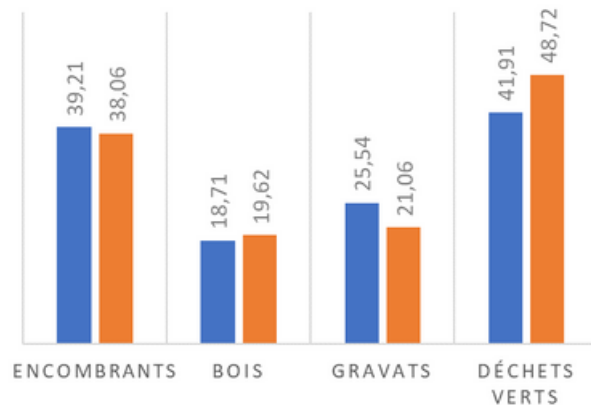
3 - Les déchetteries

Déchetteries	Tonnes apportées	Nombre de visites	kg/ visiteur	Nombre d'heure d'ouverture	Tonnages / heure d'ouverture	Ratio visiteurs / heure
Anizy-le-Grand	1 449,65	24 947	58,11	1 688	0,86	14,78
Aulnois-sous-Laon	892,96	17 948	49,75	1 675	0,53	10,72
Bourg-et-Comin	563,72	6 106	92,32	731	0,77	8,35
Coucy-le-Château	1 860,91	17 453	106,62	1 635	1,14	10,67
Crépy	546,04	7 780	70,19	919	0,59	8,47
Festieux	1 245,61	14 104	88,32	1 688	0,74	8,36
Laon	5 731,84	50 821	112,78	2 452	2,34	20,73
Liesse-Notre-Dame	884,11	11 332	78,02	1 302	0,68	8,70
Pontavert	586,28	7 470	78,49	773	0,76	9,66
Sissonne	1 174,89	11 870	98,98	1 665	0,71	7,13
Villeneuve-sur-Aisne	1 353,66	24 947	54,26	1 688	0,80	14,78
Total 2024	16 289,68	194 778	83,63	16 216	1,00	12,01
Total 2023	16 224,03	173 129	94,00	15 857,50	1,02	10,92
Evolution en %	+0,40%	+12,50%	-11,03%	+2,26%	-1,52%	+10,00%

	Tonnages 2024	Tonnage 2023	Evolution 23/24
Encombrants	3 347,280	3 465,900	-3,42%
Plâtres	557,330	536,420	+3,90%
Polystyrène	26,344	20,616	+27,78%
Plastiques rigides	3,877	2,558	+51,59%
Bois	1 725,610	1 653,660	+4,35%
Gravats	1 852,800	2 258,100	-17,95%
Déchets verts	4 285,180	3 704,500	+15,67%
Ferrailles	648,920	691,903	-6,21%
Lampes	1,485	2,470	-39,88%
DEEE	818,945	784,387	+4,41%
Cartons	468,660	430,860	+8,77%
Papiers	109,520	139,888	-21,71%
Huiles minérales	33,930	35,660	-4,85%
Batteries	11,578	12,261	-5,57%
Huiles alimentaires	1,825	0,000	
Piles	5,337	7,123	-25,07%
Pneus	75,760	88,670	-14,56%
DEA	2 310,170	2 034,190	+13,57%
DDS	142,854	141,217	+1,16%
DASRI	0,268	0,304	-11,84%
ABJ	0,966	0,000	
Sous-total tonnes	16 428,639	16 010,687	+2,61%
Sous-total kg/hab	186,78	181,11	+3,13%
Textiles	102,702	107,286	-4,27%
Verre	102,370	106,060	-3,48%
Total tonnes	16 633,711	16 224,033	+2,23%
Total kg/hab	189,112	183,528	+3,04%

kg/habitant

■ 2023 ■ 2024



4 - Les déchets des professionnels

4.1 - L'accès en déchetterie des professionnels

L'accès des professionnels est payant. Ils doivent acheter une carte donnant accès au réseau de déchetteries. Ces cartes sont disponibles au siège du SIRTOM du Laonnois. A noter que les papiers, les DEA, le verre, le carton, le textile et la ferraille sont acceptés gratuitement.

	2023	2024
Nombre de cartes prépayées	236	171
Recettes	42 542 €	51 262 €
Nombre de professionnels concernés	97	69

4.2 La collecte des professionnels

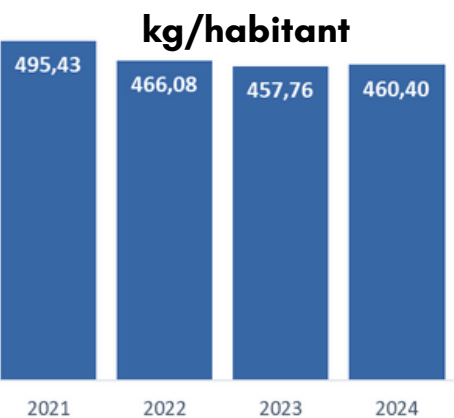
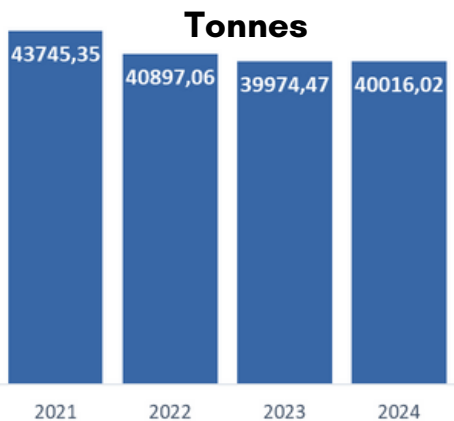
Le SIRTOM du Laonnois collecte gratuitement les professionnels de son territoire si leur production n'excède pas 1100L par semaine avec 680L maximum d'OMR. La collecte s'effectue selon les mêmes modalités que les usagers du secteur.

Pour les professionnels produisant plus de 1100 L de déchets par semaine, le SIRTOM propose une prestation de service. Les tarifs sont révisés annuellement.

BILAN 2024 : 20 conventions payantes ont été exécutées pour une recette totale de 82 552,96 € contre 19 conventions pour 57 642,03 € en 2023.

5 - Bilan des déchets ménagers et assimilés

Les déchets ménagers et assimilés concernent la totalité des déchets collectés par nos services. Ils regroupent les OMR, emballages recyclables et papiers, verre, déchets verts en porte-à-porte et les déchets de déchetterie.



+ 41,55 tonnes
au total entre
2023 et 2024



Rapporté au nombre
d'habitants, cela
représente une hausse
de 0,58%



57,9% des déchets collectés
sont valorisés
+1 point par rapport à 2023



66,3 % des déchets
sont collectés en
milieu rural



33,7 % des déchets
sont collectés en
milieu urbain

Les indicateurs techniques

La communication et la prévention



L'équipe de communication/prévention du SIRTOM est composée de quatre agents qui ont pour principales missions :

- Communication écrite, visuelle et numérique
- Communication à destination du grand public
- Communication auprès du jeune public
- Communication à destination des professionnels et administrations
- Communication à destination des habitats collectifs
- Mise en place et suivi du compostage de proximité
- Traitement des remontées des équipes de collecte
- Organisation de pré-suivis et de suivis de collecte
- Promotion des couches lavables



Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention correspond à toute action amont (au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à faciliter la gestion ultérieure des déchets, notamment par la réduction des quantités de déchets produites et/ou de leur nocivité ou par l'amélioration du caractère valorisable.

La prévention des déchets consiste à :

- Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets. Nous parlerons alors de prévention quantitative.
- Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements. Nous retiendrons alors la notion de prévention qualitative, au sens où il s'agira d'améliorer la qualité du traitement de déchets.

2 - Les actions de prévention

1.1 - Déploiement du compostage individuel et partagé

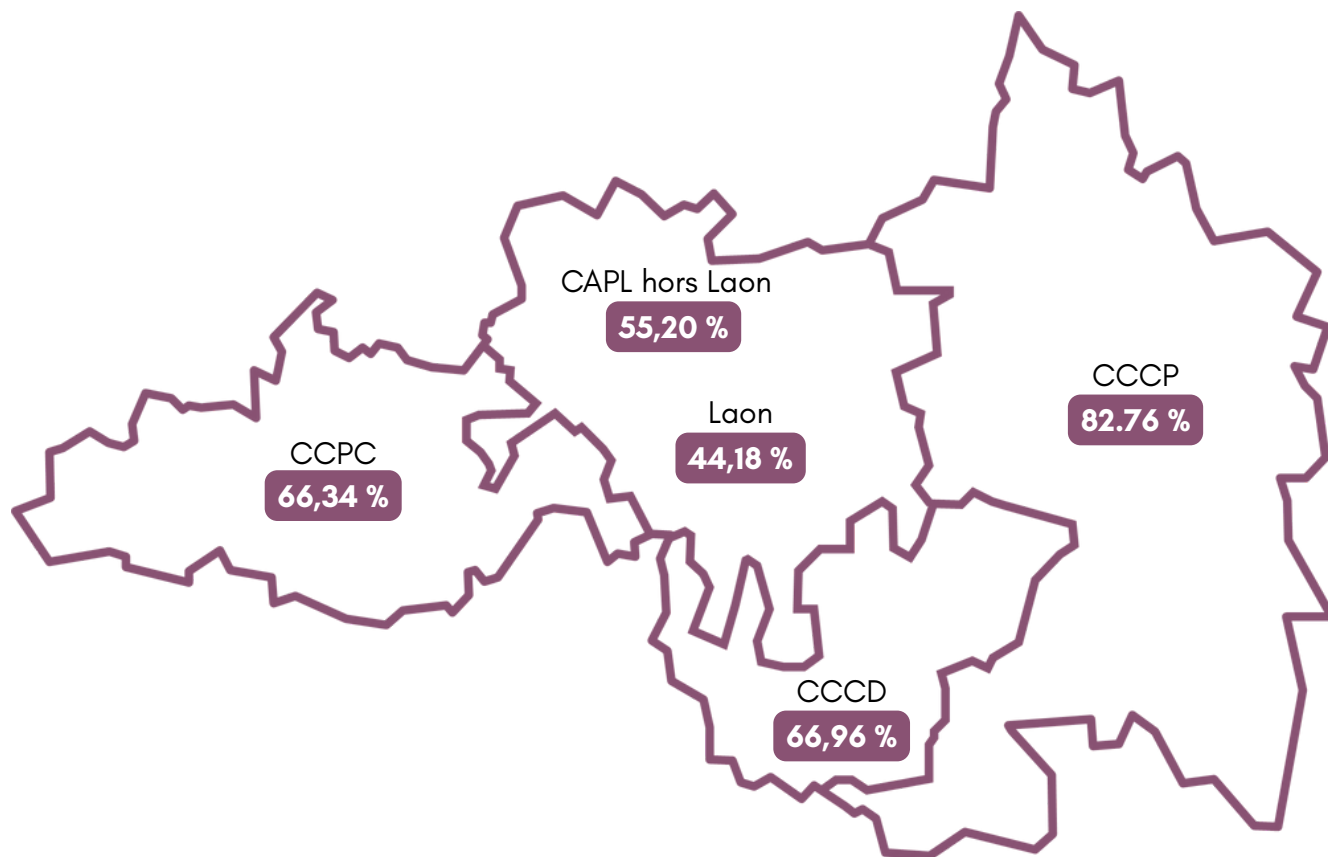
Le SIRTOM dote gratuitement ses usagers d'un composteur en bois ou en plastique à raison d'un par foyer. Pour les habitats collectifs, le SIRTOM propose la mise en place de composteurs partagés voire la dotation d'un lombricomposteur. Deux composteurs sont mis à disposition pour les foyers de la CCCP car ils ne bénéficient pas de collecte de déchets verts en porte à porte.

En 2024
2 986
composteurs
distribués



A partir de 2024, une opération de distribution porte-à-porte auprès des foyers non équipés par un composteur du SIRTOM. Cette opération sera prolongée en 2025.

Taux d'équipement en composteur des habitations individuelles



Au total, 20057 composteurs et 87 lombricomposteurs sont en place sur le territoire du SIRTOM du Laonnois.
Soit 66,08 % des habitations individuelles équipées.

Remarque : le calcul du taux d'équipement a changé en 2024. Cela a pour conséquence diminution du pourcentage sur la CCCP par rapport à 2023.



Le SIRTOM installe des composteurs à usage collectif en pied d'immeuble ou en cœur de village afin de multiplier les solutions de valorisation des déchets compostables.

Bilan 2024 : 15 sites installés sur la commune de Sissonne.
Au total, 30 sites sont en place sur l'ensemble du territoire.

1.2 - Accompagnement des éco-manifestations

Mise à disposition d'équipements (éco-gobelets, bacs, sacs, potences, affichage) pour les manifestations des acteurs du territoire ou participation financière du SIRTOM pour l'achat d'éco gobelets.

Bilan 2024 :
66 manifestations
accompagnées
252 bacs, 241 potences et
4200 gobelets prêtés

1.3 - Prêt et subvention pour l'acquisition de couches lavables

Le SIRTOM du Laonnois accompagne les jeunes parents de son territoire afin d'aider à l'utilisation des couches lavables.

2 dispositifs sont proposés :

- Prêt pendant un mois d'un kit d'essai
- Aide à l'achat de 50% du montant dans la limite de 100 €

Les assistant(e)s maternel(le)s et familiales sont également intégré(e)s au double dispositif (test et aide financière) afin d'encourager ce changement de comportement.



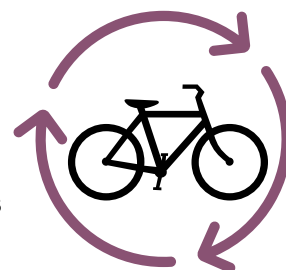
Bilan 2024 :
1 kit prêté
1 aide accordée

Le SIRTOM accompagne également les crèches et micro crèches dans leur démarche de test de ce système économe, sain et écologique. Ainsi, les structures d'accueil des jeunes enfants sont sensibilisées à l'instar de la micro crèche Vanille Chocolat de Pinon, les petits Lutins de Lor et le centre multi-accueil la Ribambelle de Coucy le Château qui utilisent des changes lavables.

1.4 - Réemploi en déchetterie

Les 11 déchetteries du SIRTOM sont équipées d'un local réemploi permettant de stocker provisoirement des objets destinés à nos partenaires.

- Les Resto du Cœur : récupération de divers objets en déchetterie tels que : mobilier, vaisselle, objets de la petite enfance, ...
 - Pas de ramassage en 2024
- Pharmacycle : convention pour la réparation et le réemploi vélo
 - **326 vélos** récupérés en 2024
- Recycl'jouets : partenariat pour la récupération de jouets en vue de les réparer
 - **4.68 tonnes de jouets** réemployées en 2024



1.5 - Réemploi des textiles, linge de maison et chaussures

Bilan 2024 :
100 bornes en place
504 tonnes collectées
5.91 kg/hab

Le Relais a mis en place un réseau de Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire du SIRTOM du Laonnois dans le cadre de sa convention avec l'éco-organisme Refashion. Tous les textiles d'habillement, linge de maison ou encore chaussures usagés peuvent être apportés dans ces PAV quel que soit leur état, même abîmés.

1.6 - Service de broyage de branche en déchetterie et pour les communes

Mise en place sur 4 déchetteries, le service de broyage permet de réduire la quantité de déchets verts à traiter. Le broyat produit est mis à disposition des usagers.

Le service de broyage est disponible sur réservation et à prix coûtant pour l'ensemble des municipalités desservies.

Bilan 2024 :
224 heures de broyage
53 bennes évitées*

*bennes de déchets verts non tassées**

2 - Les actions de communication

Dans le cadre de sa politique environnementale, le SIRTOM du Laonnois a conduit en 2024 comme chaque année, des actions de formation, d'éducation et de sensibilisation auprès des usagers pour pérenniser le geste de tri, pour développer le tri et le recyclage ainsi que pour sensibiliser à la réduction des déchets, à la protection de l'environnement et à l'économie des matières premières.



2.1 - Traitement des remontées des équipes et doléances des usagers

Les agents de communication traitent des problèmes de tri directement sur le terrain auprès des usagers. Ils interviennent sur signalement, entre autres, des équipes de collecte. En 2024, ont été constatées **6 716 remontées** d'information de la part des équipes de collecte, signalant des problèmes de tri, des volumes non conformes, des bacs trop lourds, la présence des déchets destinés aux déchetteries, des problèmes de logistique et de circulation ou de stationnement nuisant au service...

Suite à ces remontées, les agents de communication sont allés à la rencontre des usagers et des professionnels afin de solutionner les problèmes rencontrés. Ce qui représente **1 851 foyers** et **163 professionnels** vus en porte-à-porte ou contactés par téléphone suite à des refus de collecte.

2.2 - Sensibilisation des différents publics

Nos actions de communications ciblent un public varié :

Le jeune public : sensibilisation par le biais d'animations adaptées en milieu scolaire.

255 élèves ont pu bénéficier de nos actions en milieu rural et urbain. De manière générale, 13 animations ont été proposées alliant pratique et théorie. Les thèmes correspondent à l'environnement des déchets : le tri, le recyclage ainsi que la prévention des déchets, dont le compostage, le lombricompostage et le gaspillage alimentaire.



Les étudiants : en début d'année scolaire, les étudiants sont sensibilisés au tri et à la prévention des déchets lors de la journée d'accueil des étudiants et d'une tenue de stand dans les établissements. A cette occasion, des sacs jaunes sont distribués aux étudiants vivant en cité médiévale. En 2024, **112 étudiants** ont été sensibilisés.

Le grand public : afin de sensibiliser les habitants desservis par le SIRTOM, l'équipe de communication tient des stands lors de diverses manifestations (fête de la nature, foire à l'oignon, ..). **368 usagers** ont été vus sur des stands du SIRTOM.



Les habitats collectifs : un tiers de la population vit en ville. Or, c'est en ville et plus particulièrement en habitat collectif que l'on trie le moins. 13 ensembles collectifs ont été sensibilisés et **1856 foyers** ont été vus par les équipes du SIRTOM.

Les professionnels : des associations pour la réinsertion des personnes, des collectivités territoriales, des entreprises nous sollicitent pour sensibiliser leur personnel et leurs bénéficiaires. Grâce à ces partenariats, **18 structures** ont reçu une information sur le geste de tri, le recyclage et la prévention des déchets, soit 78 adultes.



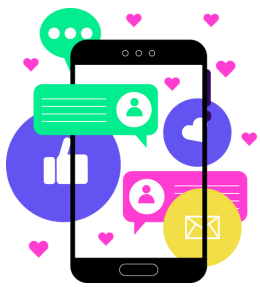
2.3 - Communication numérique

Pour toucher un plus large public, le SIRTOM du Laonnois dispose d'un site internet. On y retrouve notamment toutes les informations relatives à la collecte des déchets tels que les consignes de tri, les jours de ramassage des déchets ou encore le formulaire de demande de bacs de collecte, sacs jaunes ou composteurs. Des actualités y sont partagées telles que des annulations de collecte pour intempéries ou les informations relatives aux jours fériés par exemple.



45 000 utilisateurs
182 000 pages
vues en 2024

Depuis septembre 2024, le service communication a entamé une refonte intégrale du site internet qui sera disponible début 2025.



Le SIRTOM du Laonnois dispose également d'une page Facebook. Les actualités du site internet y sont partagées ainsi que des communications sur divers sujets (consignes de tri, compostage etc). Par ailleurs, il est également possible d'y retrouver les informations de nos partenaires et éco-organismes y sont repartagés.

En
2024



+ 647 abonnés
Soit au total :
4336 abonnés



78 129 vues

Sirtom du Laonnois
13 août 2024

Le compostage, qu'est-ce que c'est ?
Le compostage est un processus naturel de décomposition des matières organiques par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'humidité. Après quelques mois, on obtient un produit comparable à un engrais naturel de bonne qualité, le compost.
Les composteurs sont disponibles gratuitement ➡ à récupérer au siège du SIRTOM du Laonnois ou en livraison à domicile dans la limite de 1 par foyer.
👉... En voir plus

POURQUOI COMPOSTER ?

Pour réduire le poids de la poubelle.
Les biodéchets représentent plus de 30 % des déchets de votre poubelle d'ordures ménagères.

Pour faire des économies.
Produire votre propre compost permet de faire des économies en vous évitant d'acheter de l'engrais pour vos plantes.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
La décomposition d'un déchet dans un composteur produit moins de gaz à effet de serre que dans un centre d'enfouissement car elle se fait en présence d'oxygène.

Pour redonner à la nature ce qu'elle a créé.
Epanche votre compost dans votre jardin ou vos parterres de fleurs permet de recharger la terre en nutriments.

Voir les statistiques et les publicités [Booster la publication](#)

13 J'aime 5 commentaires 12 partages

Sirtom du Laonnois
28 juin 2024

Bilan de l'année 2023
Les chiffres clés

Ordures ménagères résiduelles : 157,78 kg/hab. -7,62%

Emballages recyclables et papiers : 59,57 kg/hab. +3,45%

Bouteilles, pots et bocaux en verre : 38,31 kg/hab. -1,16%

Tous déchets confondus : 56,98 % de valorisation +2,17 points

Coût du service : 95 € / hab. = à 2022

65 agents permanents travaillent au SIRTOM

Déchetteries
173 129 visites sur l'ensemble des déchetteries +6,02%

Quantité de déchets apportée : 181,11 kg/hab. +2,68%

96 heures de broyage = 23 tonnes de déchets verts évitées

Prévention
580 élèves sensibilisés

55 manifestations accompagnées, soit 5055 gobelets, 180 bacs et 205 potences prêtés

1215 composteurs et lombricomposteurs distribués 59,68 % du territoire équipé

Voir les statistiques et les publicités [Booster la publication](#)

28 J'aime 10 commentaires 13 partages

Les projets et études



1 - Les projets

Actions de communication pour réduire les OMR et augmenter la part valorisable



Afin de renforcer le contrôle de la qualité des OMR collectés en porte-à-porte, des opérations de pré-suivi des équipes de collecte seront organisées afin d'ouvrir et contrôler le contenu des sacs poubelles. Ces opérations seront organisées en priorité sur les tournées présentant une augmentation des tonnages collectés. Les agents de communication précéderont les agents de ramassage pour effectuer les vérifications. En cas de non conformité, les OMR pourront être soit refusées soit acceptées avec une sensibilisation de l'habitation concernée.

Caractérisation des OMR par Valor'Aisne

Dans le but d'établir une cartographie de la composition des ordures ménagères, une campagne de caractérisation sera organisée en février et mars 2025 par Valor'Aisne. Cela permettra d'obtenir des données par typologie de territoire.



Déploiement du compostage partagé



Afin de répondre aux obligations de la loi AGECL concernant le tri à la source des biodéchets, le SIRTOM du Laonnois souhaite déployer des sites de compostage partagé sur son territoire. L'objectif étant de proposer une solution pour la gestion des déchets biodégradables pour les foyers ne disposant pas de possibilité de mettre en place un composteur individuel.

2 - Les études

Etude d'optimisation des déchetteries

Le SIRTOM du Laonnois dispose 11 déchetteries. Afin de participer à la maîtrise des dépenses du Syndicat, une étude d'optimisation des déchetteries sera réalisée. Cela permettra d'étudier notamment : conditions d'accès, horaires d'ouvertures, déchets acceptés, agencement des bennes etc.



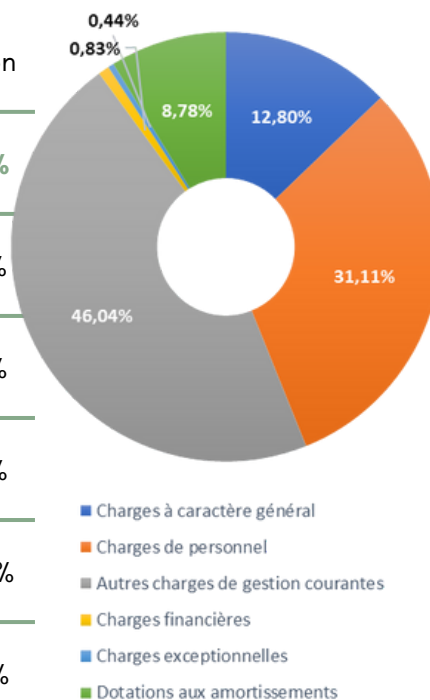
Les indicateurs financiers



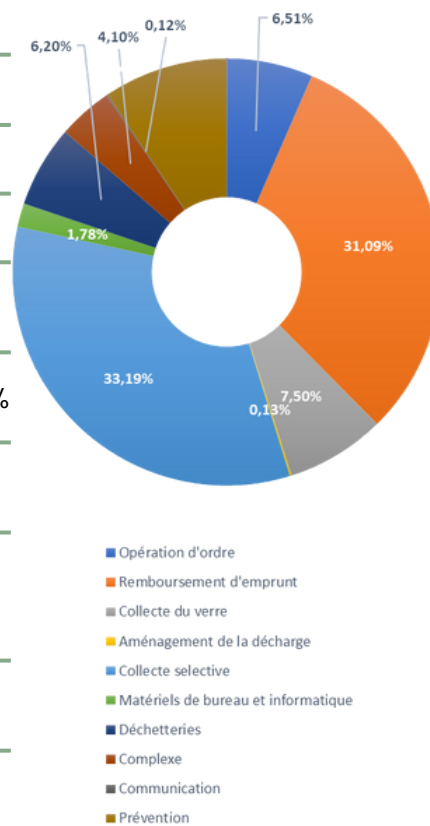
1 - Dépenses et recettes

1.1 - La structure des dépenses et leur évolution

		2023	2024	Evolution
Dépenses de Fonctionnement		11 620 692,35 €	11 689 380,09 €	+0,59%
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 725 789,29 €	1 496 125,03 €	-13,31%
Chapitre 012	Charges de personnel	3 739 148,23 €	3 637 144,14 €	-2,73%
Compte 65	Autres charges de gestion courantes	5 139 089,49 €	5 381 920,51 €	+4,73%
Compte 66	Charges financières	54 510,65 €	96 675,15 €	+77,35%
Compte 67	Charges exceptionnelles	33 265,20 €	51 266,00 €	+54,11%
Compte 68	Dotations aux amortissements	928 889,49 €	1 026 249,26 €	+10,48%



		2023	2024	Evolution
Dépenses d'Investissement		1 757 526,70 €	3 508 079,75 €	+99,60 %
	Opération d'ordre	114 463,24 €	156 525,08 €	+36,75%
	Remboursement d'emprunt	546 425,35 €	590 127,68 €	+8,00%
Opération n°1	Collecte du verre	131 730,52 €	36 340,73 €	-72,41%
Opération n°2	Aménagement de la décharge	2 225,88 €	82 434,00 €	+3603,43%
Opération n°5	Collecte selective	583 340,42 €	1 084 226,92 €	+85,87%
Opération n°6	Matériels de bureau et informatique	31 272,00 €	6 156,00 €	-80,31%
Opération n°8	Déchetteries	109 016,21 €	517 919,17 €	+375,08%
Opération n°9	Complexe	72 085,28 €	751 045,50 €	+941,88%
Opération n°10	Communication	2 096,40 €	13 440,00 €	+541,10%
Opération n°11	Prévention	164 871,40 €	269 864,67 €	+63,68%
001	Déficit antérieur reporté			-



1.2 - Contribution versée à Valor'Aisne en 2024 hors déchets de déchetteries

Année	2022	2023	2024	2024/2023
Production en tonnes / an ⁽¹⁾	17 034,94	16 161,74	15 766,24	-395,50
Contribution en €/ttc par tonne	104,34 €	115,50 €	132,00 €	16,50 €
Total TTC	1 777 425,64 €	1 866 680,97 €	2 081 143,68 €	214 462,71 €
Coût par hab	23,19 €	25,90 €	24,82 €	-1.08 €
Total TTC	2 034 515,49 €	2 167 054,44 €	2 156 855,30 €	-10 199,14 €
Total général	3 811 941,13 €	4 033 735,41 €	4 237 998,98 €	204 263,57 €

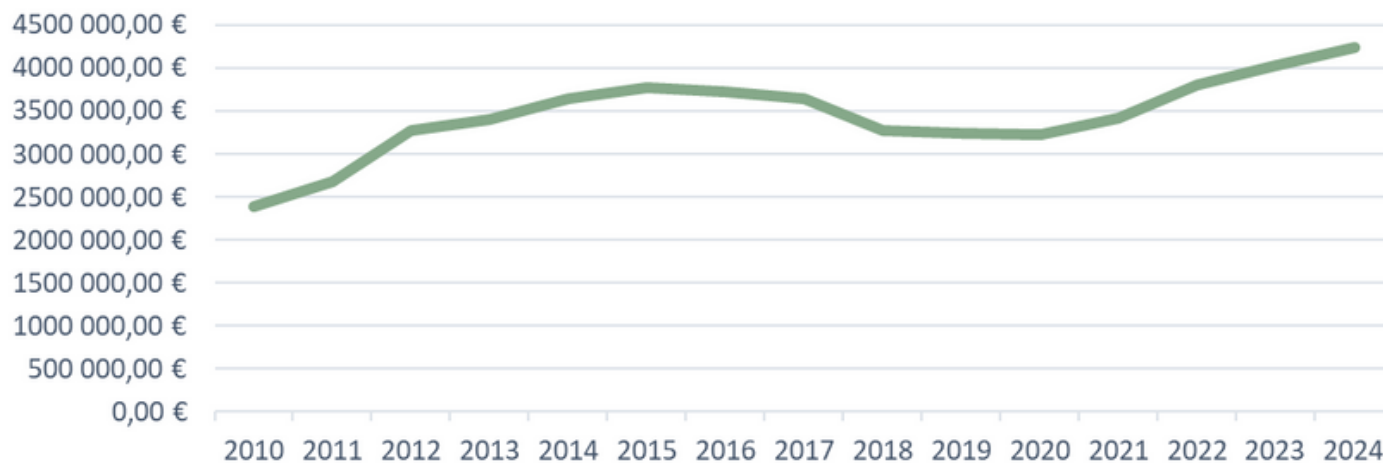
(1) la contribution n de Valor'Aisne est calculée sur les tonnages de l'année n-1

1.3 - Catalogue des prix du traitement des flux issues des déchetteries par Valor'Aisne

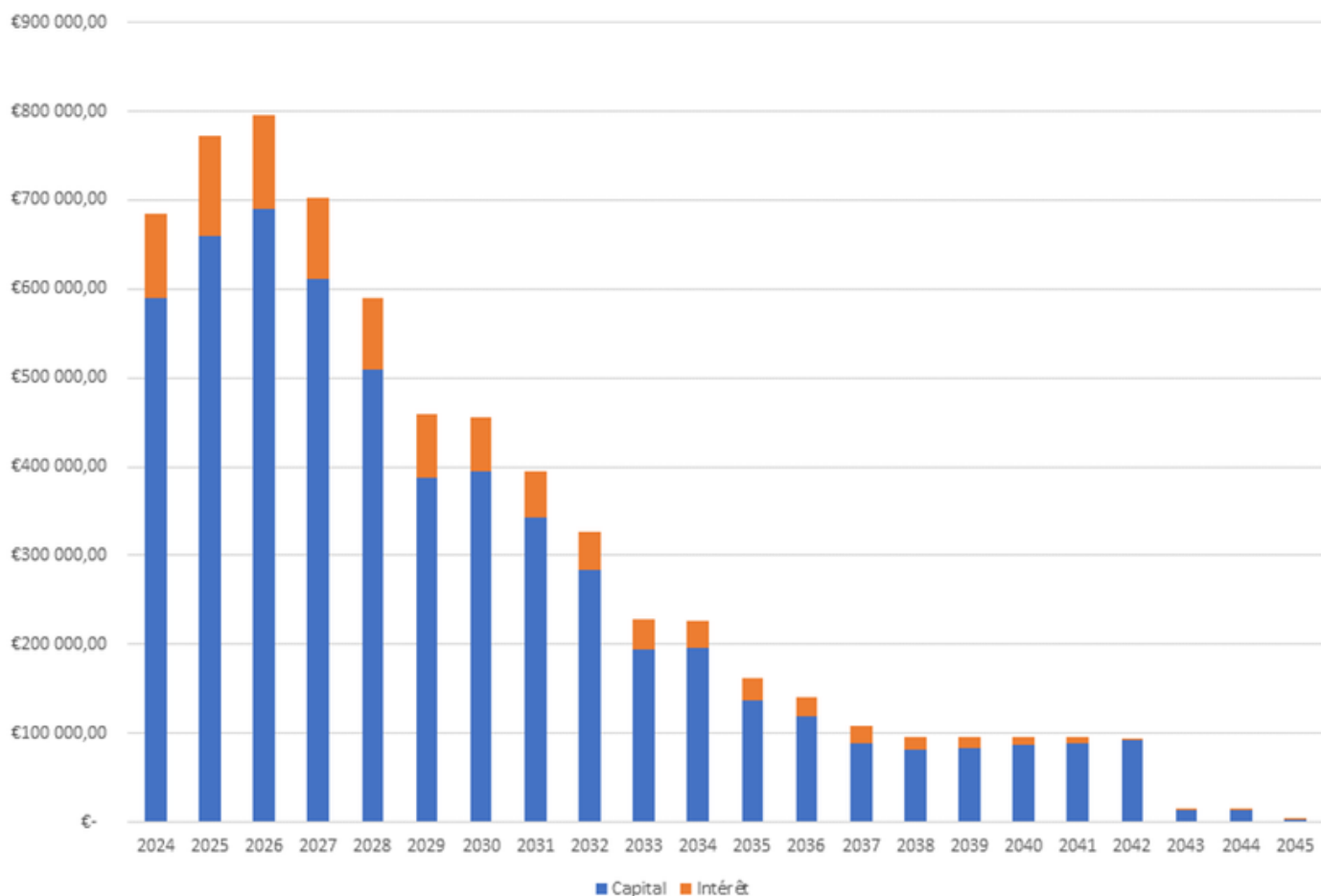
Le coût de traitement des déchets de déchetterie s'élève en 2024 à 919 377,23 € TTC basé sur les tonnages 2022 (844 625,11 € en 2023).

Flux		Prix € HT / tonne 2023	Prix € HT / tonne 2024
DDS hors filières	Déchets verts	31.50 €	33.00 €
	Gravats	0.25 €	0.25 €
	Encombrants	130.00 €	145.00 €
	Bois	35.00 €	35.00 €
	Bases	550.00 €	554.00 €
	Peintures	354.00 €	360.00 €
	Solvants	357.00 €	360.00 €
	Aérosols	1 184.00 €	1 167.00 €
	Emballages vides souillés	406.00 €	360.00 €
	Non identifiés	886.00 €	879.00 €
	Phytos	1 384.00 €	1 398.00 €
	Acides	935.00 €	914.00 €
	Filtres à huiles	355.00 €	360.00 €
	Combustibles	1459.00 €	1 476.00 €
	Huiles alimentaires	-	-
	Pneus hors filière	159.30 €	185.00 €
	Plâtres	99.00 €	93.00 €

1.4 - Evolution de la cotisation versée à Valor'Aisne



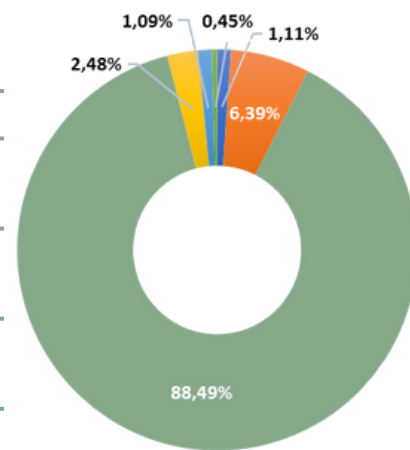
1.5 - Annuité de la dette



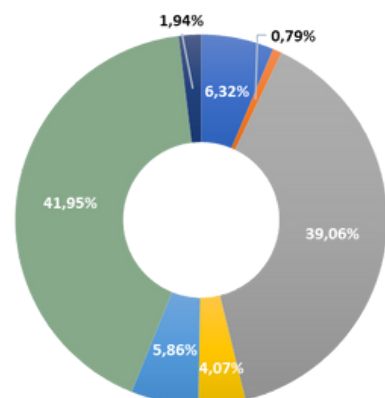
1.6 - La structure des recettes et leur évolution

		2023	2024	Evolution
Recettes de fonctionnement		10 983 708,98 €	11 923 186,90 €	+8,55%
Chapitre 013	Atténuation de charges	84 480,13 €	131 969,14 €	+56,21%
Chapitre 70	Produits de services	720 615,57 €	761 824,08 €	+5,72%
Chapitre 74	Dotations et Participations	9 646 695,10 €	10 550 319,67 €	+9,37%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	382 641,07 €	295 707,01 €	-22,72%
042	Op d'ordre de transfert entre sections	114 463,24 €	129 787,33 €	+13,39%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	34 813,87 €	53 579,67 €	+53,90%
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	-	-	-

		2023	2024	Evolution
Recettes d'investissement		3 227 576,84 €	2 627 107,04 €	-18,60%
Chapitre 10	Fonds de compensation de la TVA	446 552,89 €	166 042,31 €	-62,82%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		20 783,10 €	-
Chapitre 28	Amortissements	928 889,49 €	1 026 249,26 €	+10,48%
Opération n°5	Subvention	56 505,36 €		-100,00%
	Emprunts	552 000,00 €		-100,00%
Opération n°8	Emprunts	468 000,00 €		-100,00%
Opération n°9	Subvention	72 363,90 €	106 958,24 €	+47,81%
	Emprunts	670 000,00 €		-100,00%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		154 005,13 €	-
1641	Emprunts		1 102 000,00 €	-
191	Différence sur réalisation plus values sur cession	33 265,20 €	51 069,00 €	+53,52%



- Atténuation de charges
- Produits de services
- Dotations et Participations
- Autres produits de gestion courante
- Op d'ordre de transfert entre sections
- Produits exceptionnels
- Excédent antérieur reporté



- Fonds de compensation de la TVA
- Immobilisations incorporelles
- Amortissements
- Subvention
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Emprunts
- Différence sur réalisation / Plus values sur cession

1.7 - Reste à réaliser 2024

Dépenses d'investissement : 666 620 € Recettes d'investissement : 36 876 €

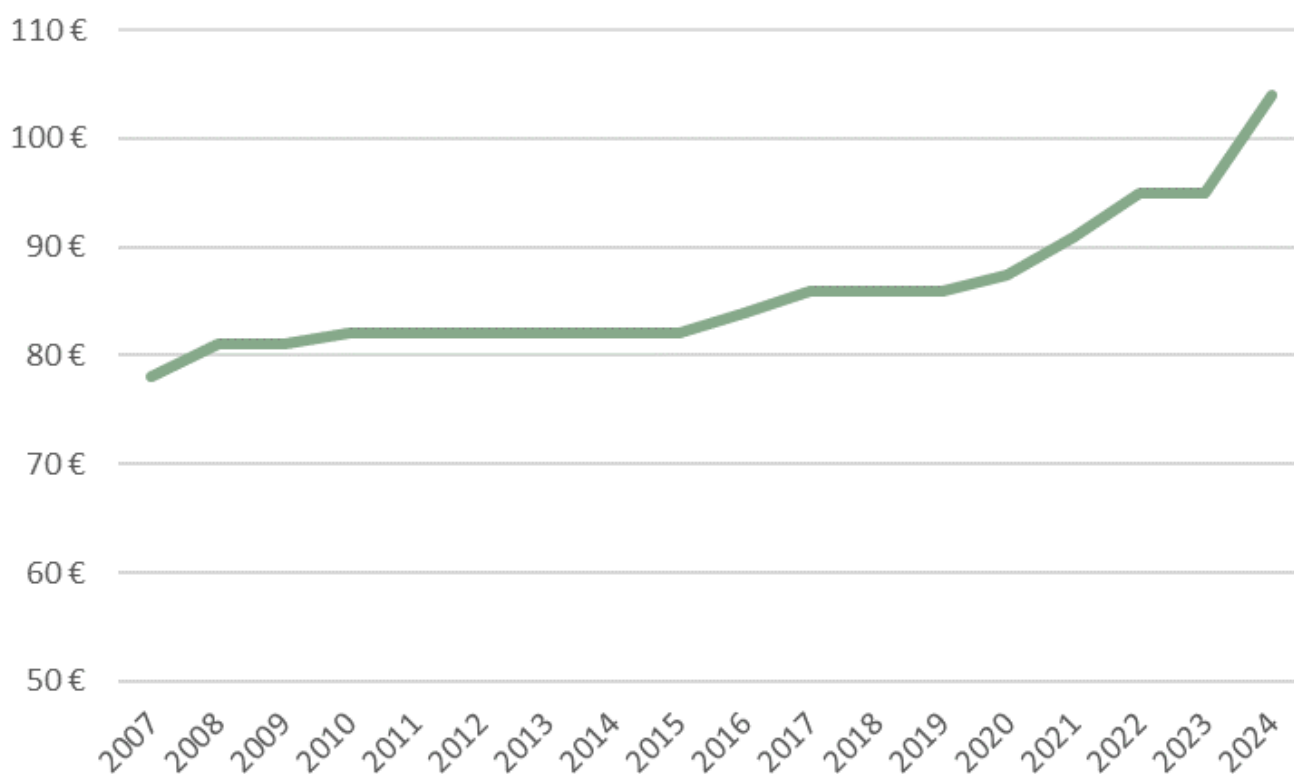
1.8 - Les modalités de financement

Une contribution équivalente au besoin de financement net par habitant, votée par le Comité syndical, est demandée à la Communauté d'Agglomération et aux Communautés de Communes membres du Syndicat.

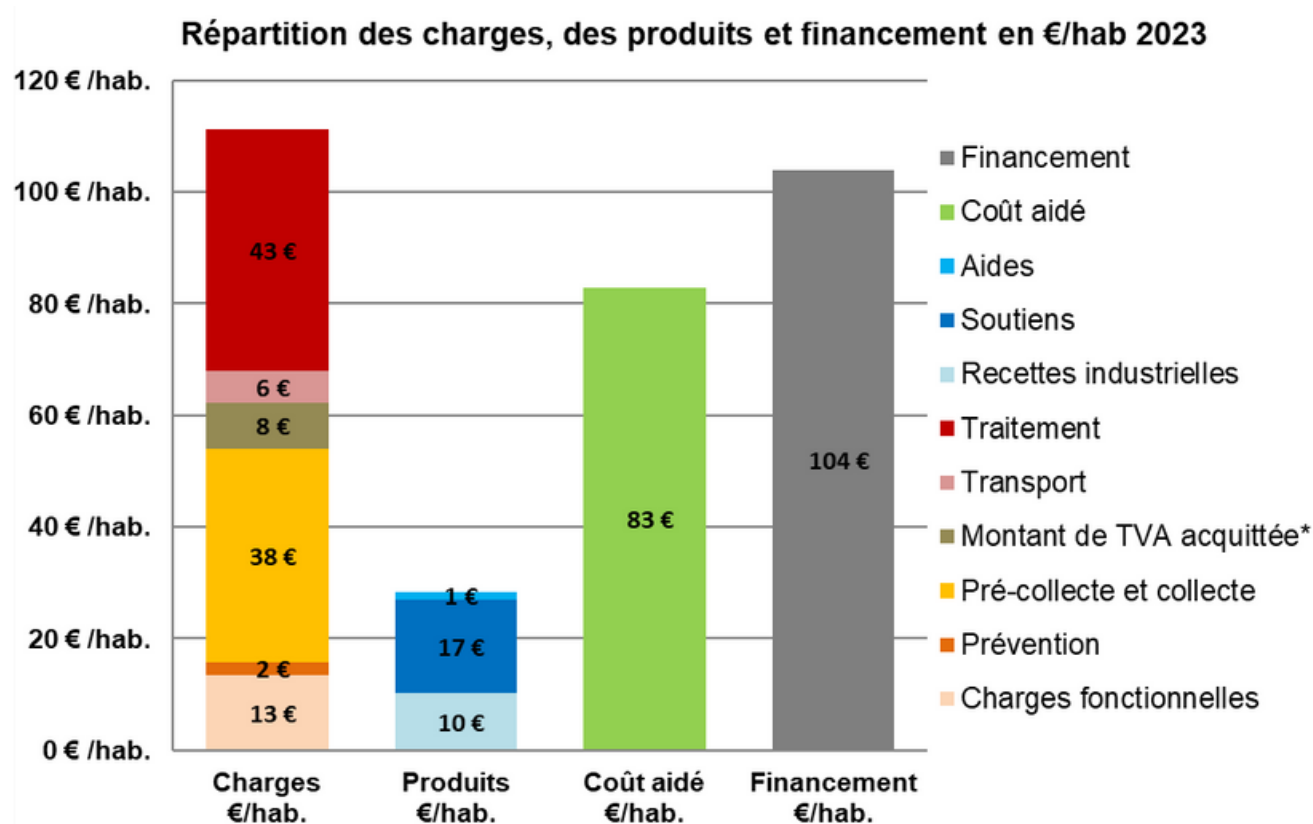
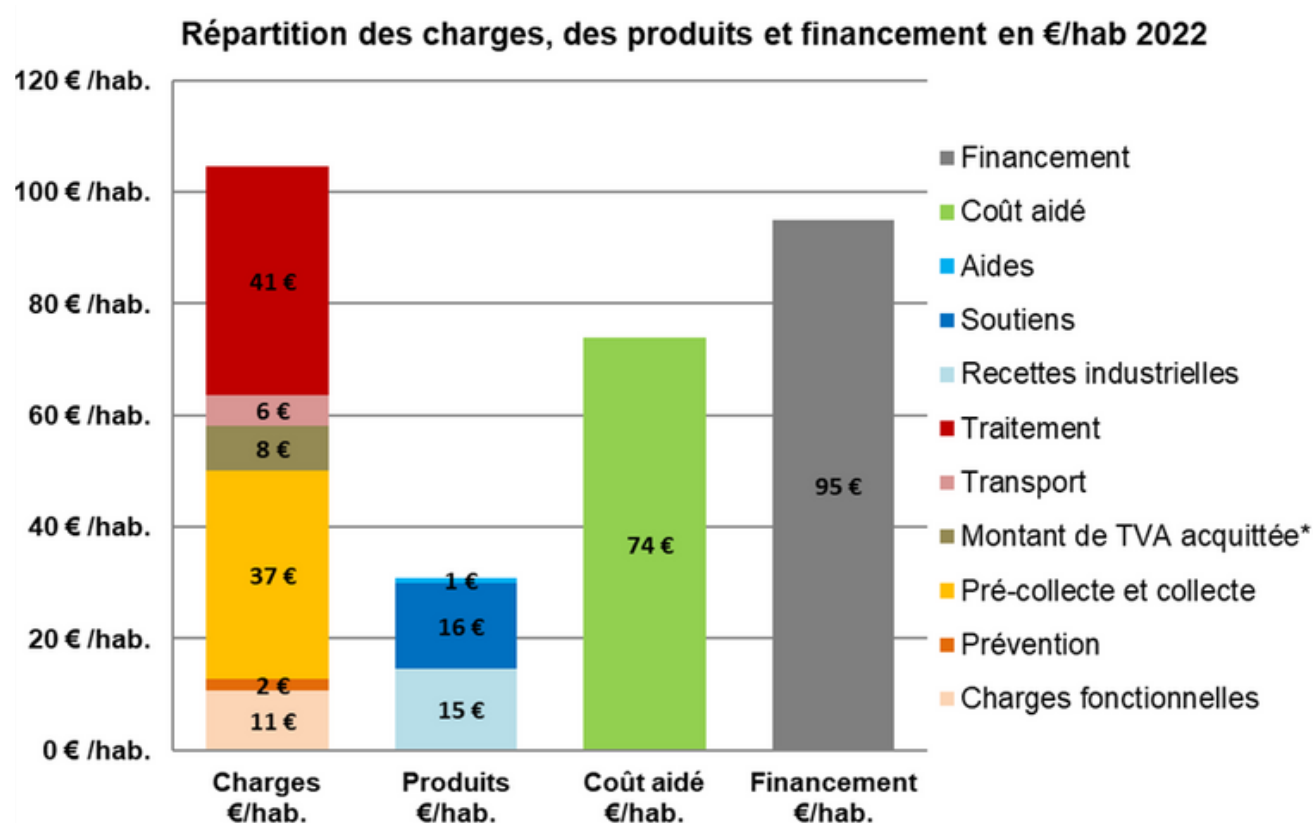
En 2024, la contribution annuelle est passée à 104 € par habitant. Elle finance le service complet collecte, déchetterie, prévention et traitement.

La Communauté d'Agglomération et les Communautés de Communes fixent leur mode et leur taux de fiscalité.

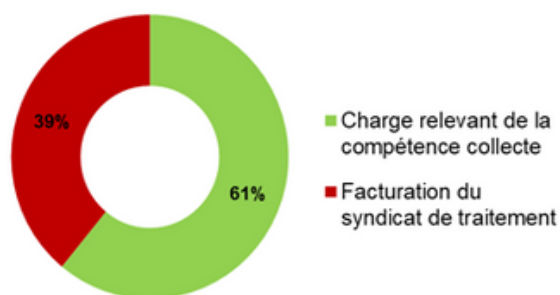
Evolution de la contribution des membres par habitant.



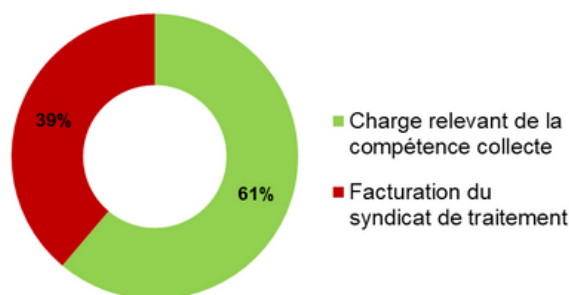
1.9 - Evolution et comparaison des coûts 2022/2023 issus de la matrice ComptaCoût de l'ADEME



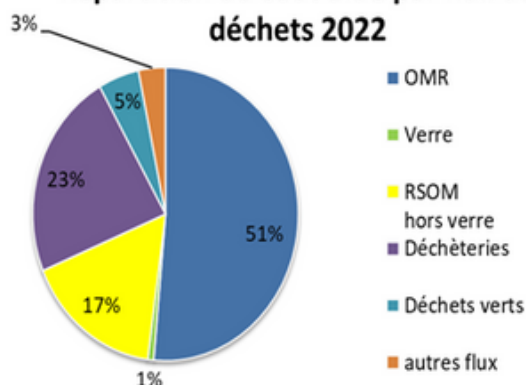
Part des dépenses de la responsabilité directe de la collectivité 2022



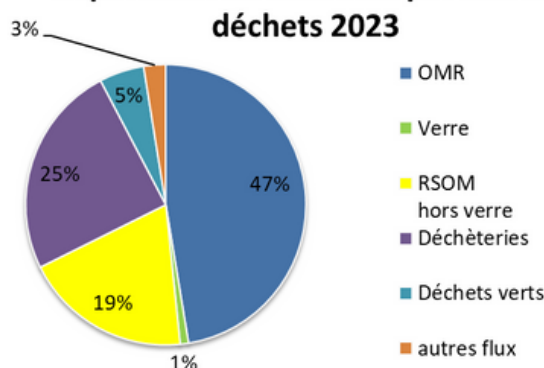
Part des dépenses de la responsabilité directe de la collectivité 2023



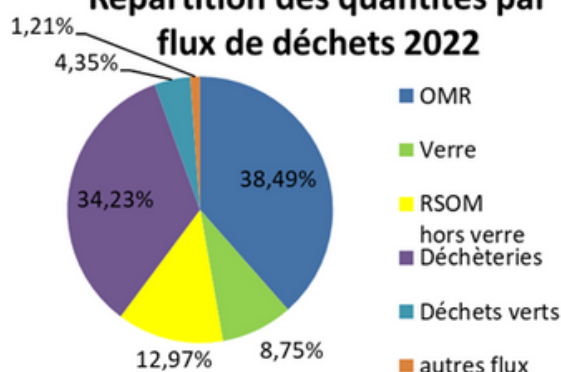
Répartition du coût aidé par flux de déchets 2022



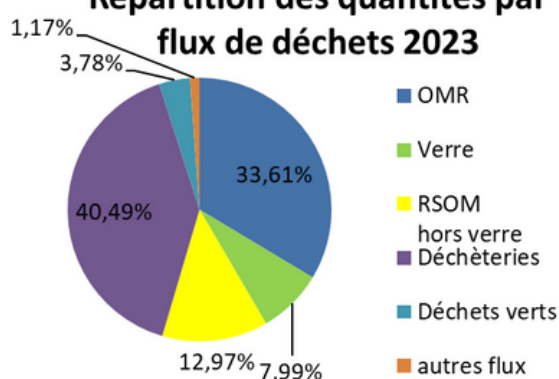
Répartition du coût aidé par flux de déchets 2023



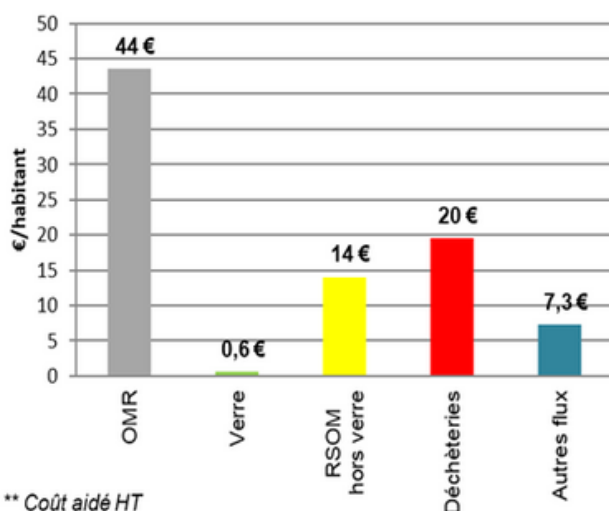
Répartition des quantités par flux de déchets 2022



Répartition des quantités par flux de déchets 2023

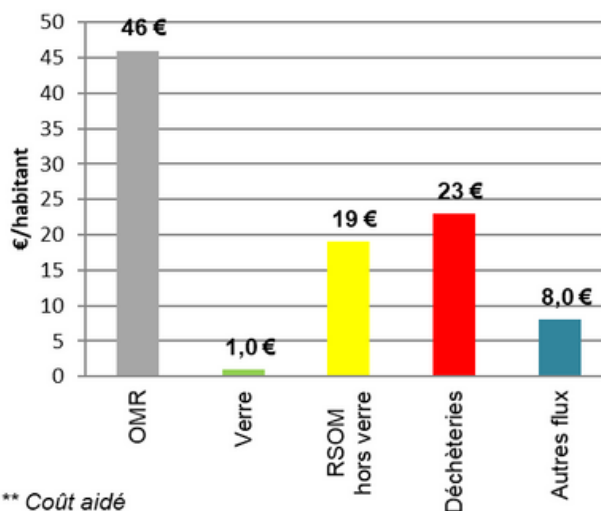


Coût** en €HT/habitant 2022



** Coût aidé HT

Coût** en €HT/habitant 2023



** Coût aidé



Site Marc Buvry
Faubourg de Leuilly
02000 LAON



03 23 26 80 00



tritou@sirtom-du-laonnois.com



www.sirtom-du-laonnois.com

